

Contributions

9^{ème}
congrès
national



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

CLERMONT-FERRAND

DU 9 au 13
DÉCEMBRE

2019

Langues régionales : soutenir nos collègues !

Une des caractéristiques des politiques éducatives menées ces dernières années est l'absence de diversification des langues, notamment régionales. Le Thème 1 du congrès en fait mention dans son point III-2-5 mais de manière trop brève et sans que la situation spéciale des langues régionales (LR) apparaisse.

Or il faut rappeler la situation qui leur est faite : ce sont des langues minoritaires et/ou minorées en métropole et/ou Outre-mer, enseignées par des collègues en service souvent partagé qui trouvent peu de soutien de l'institution ou rencontrent l'hostilité, notamment de la hiérarchie. Ainsi, l'écart entre la France et certains de ses voisins européens en matière de gestion de « plurilinguisme interne » est manifeste (cf. rapport remis en 2013 au Ministère de la Culture).

Il est urgent que nos mandats en faveur des LR (cf. Marseille 2007) soient élargis : véritable politique linguistique des LR, moyens fléchés, maintien des postes même quand les effectifs fléchissent, refus des regroupements anti-pédagogiques...

Mais la FSU doit également avancer dans son analyse des politiques menées par les collectivités territoriales. Au-delà de la dénonciation des inégalités, la FSU doit également s'exprimer quand celles-ci favorisent manifestement les réseaux privés, actuellement très à l'offensive, sans occulter le fait que le principal facteur de fragilisation des LR au sein du service public d'éducation provient de l'administration elle-même ! Ainsi, au-delà de l'agacement que provoquent certains « coups médiatiques » des réseaux privés associatifs, comment comprendre la possibilité de composer en basque au Bac mais pas en breton ? Il n'est plus tolérable que l'égalité de traitement entre les élèves étudiant les LR ne soit pas respectée ni qu'aucune continuité des enseignements ne soit respectée.

Nous ne devons plus nous contenter d'une allusion patrimoniale aux « langues de France » dans la Constitution : il faut agir pour faire vivre la diversité linguistique ! Or, dire cela c'est oser questionner le statut que les citoyen·nes de ce pays accordent à la langue nationale. Il est de la responsabilité de la FSU de faire avancer l'idée que l'attachement à la langue française comme langue commune n'est pas contradictoire avec le pluralisme linguistique constitutif de la réalité culturelle de notre pays.

Sur cette question, nous ne pouvons pas laisser le champ libre à d'autres forces. Nous devons nous en emparer aussi, en apportant notre soutien à nos collègues qui déploient toute leur énergie à faire vivre leur discipline sur le terrain.

*Jean-Marc Cléry (CFR FSU Bretagne), Régis Metzger (SNUIPP-FSU),
Marc Rollin (SNES-FSU), Marie-Jeanne VERNY (SNESUP-FSU)*

Ni le lycée Blanquer, ni le lycée en voies et séries : défendons le lycée commun à toutes et tous !

La réforme Blanquer ne remet aucunement en question la fonction de tri social qu'avait la structuration du lycée en trois voies (générale, technologique, professionnelle). Pire, elle la renforce même, avec une pression accrue sur les élèves de la voie générale qui doivent faire face à des programmes démesurément ambitieux (en regard des horaires d'enseignement et des apprentissages visés à l'école puis au collège), à un éclatement du groupe classe qui les déstabilise et à des injonctions fortes à faire des choix d'orientation précoces. Les élèves les moins armés, souvent issus des milieux populaires, risquent d'être tentés, voire poussés par leurs professeur·es bien-intentionnés de rejoindre la voie technologique. Celle-ci tend à se réduire, au mieux à une « sous » voie générale (mais qui ne donne plus accès à l'université), au pire à une voie de relégation (cf les classes de STMG). Quant à la voie professionnelle, le développement de l'apprentissage et la baisse du volume d'enseignement général y réduisent encore la culture commune des jeunes.

Pour rompre avec cette logique de tri social à l'oeuvre depuis trop longtemps, la FSU doit être porteuse d'un projet alternatif pour le lycée.

Pour nous, le lycée doit être commun à tous les élèves jusqu'au bac et proposer des enseignements généraux, technologiques et professionnels aux contenus desquels nous devons réfléchir. Ils devront permettre l'élévation générale des qualifications, donner à chacun·e accès à tous les savoirs, développer l'analyse, la réflexion des élèves leur permettant ainsi de devenir des citoyen·nes émancipés.

Pour cela, l'évaluation devra être repensée afin de remplir son rôle formatif essentiel et nos pratiques pédagogiques questionnées ; la formation initiale et continue revue, tant sur le plan didactique que pédagogique en y intégrant l'histoire et l'épistémologie des savoirs scolaires, la compréhension des conditions et processus d'apprentissage, la place de l'erreur, la conduite de classe.

Bien sûr, pour que ce lycée commun puisse exister, il est indispensable de réduire les écarts qui se fabriquent dès l'école puis au collège : seule une réduction massive des inégalités d'apprentissage rend crédible l'idée d'un lycée unique. Or, le fait que celui-ci devienne un horizon commun et obligatoire peut être à la fois un levier de mobilisation des élèves et des acteurs de l'École, mais aussi un outil de transformation de l'école. C'est bien ce qui permettrait la démocratisation scolaire que nous appelons de nos vœux.

Agnès AKIELEWIEZ, Guilaine DE SAN MATÉO – École Émancipée

Egalité filles / garçons : lever les obstacles institutionnels

Sur son site, le MEN écrit que "l'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental [...]. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur - sans comportements ni violences sexistes - et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation".

Néanmoins, force est de constater que malgré cet affichage, les choses n'avancent guère et pour cause... l'obstacle est structurel !

Au-delà des approches anthropologiques et idéologiques qui permettent de mieux comprendre les inégalités (cf. thème 3), il faut questionner l'institution, qui échoue à les réduire, voire les génère. Evoquons les "éducations à" : portant sur des questions sociales vives, elles donnent parfois dans le « réductionnisme scientifique » ou le « moralisme », en raison de manques dans la formation initiale et continue. Cela est particulièrement vrai sur les questions d'égalité filles/garçons, qui sont généralement abordées sous l'angle d'une "sensibilisation". Quant aux contenus et pratiques, outre les représentations hétéro-normées des manuels ou des albums pour enfants à lire, on sait qu'ils peuvent renforcer les inégalités de genre. Par exemple, les punitions et les appréciations consacrent souvent des stéréotypes de genre. Au contraire, l'emploi d'une

langue inclusive permet de dire et écrire un monde où filles et garçons ont leur place.

Alors qu'elles réussissent mieux à l'école (durée moyenne des études, niveau moyen des diplômes, taux de réussite aux examens), la part et surtout les chances de réussite des filles diminuent au-delà du cursus licence (d'où l'importance de revendiquer le recrutement des enseignant·es à la licence), alors qu'elles sont majoritaires parfois dans certaines filières. Filières qui, elles aussi, reflètent les conceptions genrées : les filles sont moins nombreuses que les garçons à intégrer certaines filières sélectives (classes préparatoires et grandes écoles scientifiques). A l'inverse des filières « masculinisées » (notamment en sciences et techniques), des filières « féminisées » existent (formations paramédicales et sociales, licences en lettres et sciences humaines) ; ces stéréotypes étant construits depuis l'enfance puis au travers de la scolarité (primaire, collège, lycée).

La FSU doit donc, sur toutes ces questions, être attentive aux contenus des programmes et des formations. Elle doit défendre un projet d'école qui oeuvre à rendre la société plus égalitaire.

Marie Haye et Marc Rollin (École Émancipée)

Le lycée Blanquer ou la ségrégation par l'uniformité.

Le réforme des lycées portée par le ministre Jean-Michel Blanquer est un tsunami qui rompt avec plus d'un siècle de construction d'un second degré qui emmenait près de neuf jeunes sur dix en formation jusqu'à 18 ans. Elle emporte le lycée général, le lycée technologique et le lycée professionnel, dans une même logique de tri des jeunes vers des études supérieures.

Au delà des difficultés qu'elle entraîne tant pour les enseignant-es, pour qui elle se traduit par une perte de sens de leur travail, que pour les jeunes qui majoritairement s'interrogent sur les objectifs de leur formation, cette réforme est d'abord la mise en œuvre d'une idéologie qui prône l'individualisme et détruit les repères collectifs.

Au lycée général, par la suppression des séries et l'affichage de possibilités de choix individuels pour les parcours de formation, on demande aux jeunes et à leurs familles de se projeter dans l'avenir et de faire, dès la Seconde, les bons choix. Seuls les initié-es pourront se sortir d'une tel piège.

Au lycée professionnel, on livre les formations aux branches professionnelles et aux entreprises, on réduit l'enseignement général, tout en limitant l'accès aux compétences professionnelles, laissant des jeunes peu et mal armés pour réussir leurs poursuites d'études et pour une entrée durable dans l'emploi.

Dans les séries technologiques, on multiplie les enseignements transversaux, et on s'éloigne des conditions permettant l'appropriation robuste de concepts technologiques ouvrant vers les poursuites d'études supérieures de haut niveau. On provoque ainsi le tarissement de cette voie de formation pourtant originale, unique et porteuse de promotion sociale.

L'objectif est clair : réserver le lycée aux jeunes appelés aux poursuites d'études supérieures et évacuer les autres vers d'autres formes de formation, voire vers une absence de formation. Pour eux, on évince progressivement la notion même de formation initiale au profit d'une prétendue acquisition de compétences tout au long de la vie.

On voit les conséquences d'une vision du lycée qui devrait être uniforme, laissant juste des possibilités plus ou moins marginales de choix de disciplines. Comme on ne peut pas tout enseigner au lycée, envisager des formations encyclopédiques qui aborderaient l'ensemble des champs de savoirs est une utopie, qui conduirait à un apartheid social entre les « héritiers » rompus aux codes de la classe dominante et les autres.

Parce que nous souhaitons que tous les jeunes bénéficient au lycée des formations solides, équilibrées, exigeantes, reconnues, qu'ils et qu'elles y trouvent des structures permettant de reconstruire du collectif autour de leurs centres d'intérêts et de leurs projets, nous prôtons un lycée organisé progressivement en voies et en séries construites à partir des champs universitaires de savoirs, des champs technologiques des activités économiques et sociales et des champs professionnels et de métiers. L'exigence des ces formations est la garantie contre l'enfermement et l'exclusion, et toute forme de culture est d'égale dignité pour peu qu'elle soit riche et ambitieuse.

Sigrid Gérardin (SNUEP), Benoît Hubert (SNEP), Thierry Reygades (SNES), Unité et Action

Politique éducative française : un exemple parmi tant d'autres ?

Le texte préparatoire explique que « La FSU a dressé un bilan très critique des politiques éducatives menées sous le quinquennat Hollande et dénoncé l'absence de rupture avec la ligne libérale antérieure ». Mais, qu'en est-il des politiques de l'OCDE en la matière ? Sont-elles différentes ?

Les concepts de « performance », de « qualité de l'enseignement » représentent des lignes directrices de l'éducation dans de nombreux pays, dans un objectif néolibéral et répondent aux constats négatifs faits sur l'éducation : l'École reproduit les inégalités sociales, il y a une crise de mission et une perte de sens et d'orientation donnés.

Si une réforme de l'École est nécessaire à tous les niveaux, suivre les paramètres suggérés par l'OCDE – qui prône l'économie de la connaissance – revient à ne pas tenir compte des besoins éducatifs propres à chaque société, ce que nous rappelons à chaque comparaison internationale des systèmes qui n'a aucun sens car pour comparer, faut-il que les éléments puissent l'être.

Si la question du syndicalisme international est une question du thème 4, néanmoins, le thème 1 doit se renforcer d'une analyse plus détaillée des politiques néo-libérales en matière d'éducation. Quelques pistes à creuser seraient : l'impact que la société a sur les institutions éducatives (et ses membres : personnels et usagers), les processus d'enseignement et d'apprentissage qui sont hérités des méthodes de travail des entreprises, la dévaluation des enseignant-es en tant qu'acteur-trice social-e, les processus de désocialisation (perte des valeurs, normes et codes symboliques) à l'oeuvre dans la société et à l'école, le poids accordé aux évaluations positivistes biaisées (françaises et internationales) dont le seul objectif est de classer les pays, les personnels et les élèves.

Or, si les évaluations de PISA et TIMSS sont si importantes dans le débat actuel sur l'éducation, c'est que l'État est devenu de plus en plus le régulateur de la qualité et des normes de l'éducation, et pas seulement son fournisseur, dans cette logique libérale de l'éducation. Par conséquent, la réponse est liée au changement du rôle de l'État en tant qu'agent de réglementation et à la transformation du Ministère en courroie de distribution de contre-réformes éducatives progressistes. Le texte du thème 1 mérite probablement des développements plus longs sur ces aspects qui ont des répercussions concrètes sur le métier, les contenus et les pratiques.

Marc Rollin (École Émancipée)

PIAL: le new management à l'oeuvre

Les Pôles d'Inclusion d'Accompagnements Localisés, généralisés à la rentrée 2019 permettraient un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire en créant des pôles d'AESH au plus près des besoins. L'objectif réel est d'optimiser la prise en charge des élèves en situation de handicap, voire de la rentabiliser à moindre coût en pressurant autant que possible des personnels précaires. Ce dispositif est destiné à mutualiser les AESH sans apporter de réelles améliorations à leurs conditions de travail, à leur statut et à leur salaire. Ces derniers seront amenés à suivre plusieurs élèves tout au long de l'année scolaire voire à mutualiser leur intervention au sein d'une même classe, à effectuer des remplacements du jour au lendemain sans possibilité de refus. Se posent des questions aux réponses floues à ce jour : la quotité horaire, le remboursement des déplacements, la formation...

Pour la coordination du PIAL, sont octroyées quelques heures ou une vague promesse d'IMP à la personne désignée (directeur.trice, coordonnateur.trice d'ULIS, de REP, AESH...) alors qu'il s'agit d'un vrai travail de secrétariat, de gestion des personnels.

Il s'agit de pouvoir palier le plus vite possible la hausse du nombre d'élèves en situation de handicap à scolariser en affectant des AESH

sans tenir compte du handicap de l'élève. Cette inclusion à marche forcée est dictée par la fermeture organisée des places en structures spécialisées. En 2022, 80% des élèves scolarisés en ESMS le seraient en milieu ordinaire. Le ministère n'a que faire de la question des apprentissages et d'une scolarisation réussie, il lui faut de l'inclusion matinée de présentielle dans la classe. Les enseignant.es des classes sont aussi victimes de ce PIAL car le risque est grand de voir les AESH succéder au gré de leurs affectations, de cautionner la présence d'élèves dont la place n'est pas la classe ordinaire mais une structure spécialisée. On assiste à une forme d'ubérisation de l'enseignement spécialisé, les PIAL ayant vocation à accompagner la libéralisation des établissements médico-sociaux, réduits à des plate-formes d'appui au milieu ordinaire.

La FSU doit se mandater pour la suppression des PIAL, l'ouverture de négociations sur la création de postes statutaires d'AESH. L'inclusion ne peut se faire sans conserver les structures spécialisées, des personnels formés. Elle ne peut se faire non plus au prix du démantèlement des enseignements adaptés et de la prévention de la difficulté scolaire.

Agnès Dumand (33), Bernard Valin (44) école émancipée

Les grandes lignes du projet éducatif de la FSU

Un objectif somme toute simple et de nature à réduire les inégalités...

Une scolarité obligatoire en lycée jusqu'à 18 ans pour élever la culture générale de l'ensemble d'une génération, lui donner une formation initiale solide, lui permettant de réussir sa vie personnelle, citoyenne et professionnelle. Une formation qualifiante pour accéder à l'enseignement supérieur, pour entrer dans la vie professionnelle, pour être en mesure de tirer parti de la formation tout au long de la vie.

... mais la route est longue

La FSU défend l'idée de la culture commune, « un réseau de savoir et de compétences qui doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure, les compétences et les savoirs en action nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation, ainsi que les moyens de continuer à se former » (congrès de Poitiers, thème 1, II-a). La construction de cette culture commune devrait constituer le principe d'élaboration de la scolarité de la maternelle au lycée, ainsi que de la formation initiale et continue des enseignants.

La FSU défend aussi la nécessité de la démocratisation de l'entrée dans les savoirs : le destin scolaire d'un élève est actuellement lié à ses origines sociales, cela n'est pas acceptable. L'Education nationale et le ministère de l'agriculture doivent se donner les moyens de vaincre les déterminismes sociaux et les stéréotypes. Education prioritaire, organisation territoriale, structures et dispositifs, formation des personnels, équipes pluriprofessionnelles, structuration des enseignements et de leurs contenus sont autant de leviers à mettre en œuvre. Ils doivent être accompagnés de politiques publiques sociales fortes pour le logement, l'emploi, la santé...car l'école ne peut pas tout.

Ces leviers, la FSU en développe la substance au fil des congrès, en particulier, mais pas seulement, dans les thèmes 1. Au-delà des débats sur le chemin à emprunter et les mandats à affiner, le cap est donné : émanciper et démocratiser.

Paul Devin (SNPI), Sigrid Gérardin (SNUEP), Benoit Hubert (SNEP), Francette Popineau (SNUipp), Valérie Sipahimalani (SNES), Yoann Vigner (SNETAP), Unité et action.

Terrain miné : A quelles conditions l'expérience du terrain contribue-t-elle à former des enseignant-es expert-es ?

La question de la place du "terrain" dans la formation initiale est particulièrement vive à l'heure de la réforme Blanquer. Mais si l'objectif du ministre avait vraiment été de rendre le terrain formateur, elle aurait été radicalement différente.

Par exemple, pour permettre aux formateurs-trices et tuteurs-trices de coordonner leur action et mieux suivre les stagiaires, il aurait décidé de leur attribuer une décharge de service, et d'augmenter celle des stagiaires, qui ont aussi besoin de plus de temps. Car l'expérience du seul terrain ne suffit pas : elle doit s'articuler avec une formation qui l'accompagne et l'éclaire, en lien avec la recherche. Pour être plus riche, elle devrait être diversifiée : collège / lycée ou différents cycles, ASH / REP / zone favorisée, urbaine / rurale... Cela implique que les stagiaires ne soient plus des moyens d'enseignement : au lieu d'être affecté-es sur un service en responsabilité, ils et elles devraient être affecté-es sur le service de leurs tuteurs-trices, avec une véritable progressivité (observation, pratique accompagnée, responsabilité).

La réforme Blanquer est loin de tout cela. L'idée selon laquelle la formation serait trop éloignée du terrain est un prétexte pour la mettre sous tutelle : dans les INSPE, ses contenus et son organisation seront décidés par l'employeur et non plus par l'Université. Un progrès vers plus de cohérence d'un INSPE à l'autre ? Non car cela aurait impliqué de donner des moyens fléchés. Il s'agit surtout de contraindre les formateurs-trices, et sans doute bientôt les tuteurs-trices, d'obéir aux ordres et de former uniquement aux "bonnes pratiques" en mettant de côté l'esprit critique, qui est pourtant au fondement de la posture réflexive nécessaire à l'entrée dans le métier.

Une telle conception de la formation contribue à la déqualification des enseignant-es transformé-es en exécutant-es, tout en inversant le processus de démocratisation scolaire engagé depuis les années 80 (ce que vise aussi la réforme du lycée et du bac par exemple). Les enseignant-es qui ne seront plus ni expert-es ni concepteurs-trices vont en effet se heurter encore plus violemment qu'aujourd'hui à leur impuissance à faire progresser et réussir leurs élèves, et adhéreront plus encore aux dispositifs de séparation des parcours et d'éviction précoce proposés.

Romain GENTNER et Marie HAYE (SNES), Vincent CHARBONNIER et Mary DAVID (SNESUP), Charlotte BOURGOUGNON et Laurence PONTZEEL (SNUIPP), École Émancipée

Le management Blanquer, un agent pathogène.

Le début de l'année scolaire 2019-2020 a été marqué par le suicide d'une directrice de Pantin. Ses lettres à ainsi que le lieu choisi pour accomplir son geste ne laisse planer aucune ambiguïté : les conditions de travail sont à la source de cette tragédie.

Pour Marlyse Trichet-Biette, cinq constantes peuvent être repérées comme facteurs d'exposition au risque de Burn-out : « la surcharge de travail ; le manque de contrôle sur le travail ; une reconnaissance insuffisante ; les tensions au travail et le manque de soutien entre collègues ; le conflit entre ses valeurs personnelles et les exigences d'un emploi. »

La politique de management de JM Blanquer aggrave singulièrement certains de ces facteurs.

Au-delà de l'absence de reconnaissance salariale, c'est surtout par une volonté caractéristique de ce ministère de prolétarianiser le métier ou en d'autres termes de transformer les enseignant-es de concepteurs et conceptrices en exécutant-es que la politique de JM Blanquer attaque « le contrôle sur le travail » et « le conflit entre les valeurs personnelles et les exigences du travail ».

Véritable cheval de Troie de cette politique, les évaluations nationales en sont aussi l'instrument. Non seulement est évalué ce qui n'est pas

enseigné mais les enseignant-es sont dépossédé-es de l'analyse des résultats, confiée à un logiciel national !

L'apprentissage du langage au cycle I, celui de la lecture au cycle II, celui de l'anglais ou encore le choix des manuels sont l'objet de « guides » ministériels et surtout d'une mobilisation de la hiérarchie pour faire entrer les « bonnes pratiques selon Blanquer » jusque dans la classe.

La formation doit être au service d'une culture professionnelle favorisant la conception d'un enseignement apte à répondre à la réalité des classes et ne pas être mise au service exclusif de la promotion des réformes relevant du formatage.

L'éclatement du travail, l'isolement et l'absence de temps institutionnel consacré à la réflexion collective mettent le travail en tension et ne permettent pas de travailler la coopération entre les personnels.

La non prise en compte des enseignant-es et de leurs organisations dans l'empilement accéléré des réformes est une caractéristique de ce ministère. Face à cela, la FSU doit défendre la professionnalité des personnels à la fois parce qu'enseigner est plus une pratique qu'une somme de protocole et parce que la démocratisation de la réussite scolaire en dépend.

Jean Philippe Gadier, EE SNUipp FSU

Combattre l'individualisation des parcours dans le système éducatif

En dépit des apparences, le système scolaire français est structurellement conçu pour trier socialement les jeunes : outre l'enseignement privé, le système de classement scolaire articulé aux différentes voies et filières répartit les élèves dans des formations socialement hiérarchisées. Dans le secondaire, il existe de nombreux dispositifs structurels de séparation des parcours : la 3ème prépa-métiers, la voie professionnelle, mais aussi certains enseignements optionnels au collège, et bientôt, certaines spécialités au lycée. Mais, dès l'école primaire, de nombreux outils contribuent à classer les élèves, notamment les évaluations (y compris par compétences, avec ou sans notes), et à leur proposer des parcours séparés qui contribuent à figer voire à aggraver les inégalités au lieu de les réduire : les pratiques pédagogiques qui consistent à proposer du « moins » (difficile, ambitieux) et du « plus » (concret, procédural) aux élèves que l'on estime moins capables, parfois via des groupes de niveau ou « de compétences », ou certaines formes de différenciation et d'individualisation, remplissent cet office, même si elles se parent souvent de bons sentiments.

La diversité des voies, la concurrence entre les formations et le tri social des étudiant-es sont portés à leur comble dans l'enseignement supérieur. Les « contrats pédagogiques pour la réussite étudiante » s'inscrivent dans une logique de compétition entre individus et de productivité des études. Avec l'arrêt licence, c'est la multiplication des licences à plusieurs vitesses, avec des durées variables (2 à 4 ans), des parcours et des modules à la carte, n'offrant pas un égal accès au master.

Les récentes réformes du système éducatif ont opéré un saut qualitatif en faisant de l'élève le/la responsable de son propre parcours au sein de ces filières différenciées. Chacun-e doit alors se forger son « capital humain », i.e. investir dans sa scolarité et ses études pour accroître son employabilité. C'est particulièrement net avec la réforme du lycée où le choix des spécialités devient le déterminant de l'accès aux études supérieures. La « liberté » de choisir des élèves signifie en réalité qu'ils/elles devront porter la responsabilité de leurs erreurs et de leurs échecs. Ceci est un jeu de dupes : l'investissement dans l'amélioration des connaissances ne peut être que collectif. Tous les enfants ne sont pas égaux, loin s'en faut, devant les choix d'orientation et ne peuvent pas se projeter de la même manière dans les études, si cela ne repose que sur eux-elles seul-es et leurs familles.

École Émancipée

Entreprise de démolition du service public (SP) d'éducation

Les gouvernements successifs s'échinent à réduire le périmètre du SP d'éducation pour en permettre la mise en marché, capitalisme oblige... C'est une entreprise de démolition qui remonte à loin, se déploie progressivement - de façon fragmentée mais en cohérence - et qui s'achèvera dans un temps long. La méthode ?

Priver le SP des moyens de fonctionner. Fermetures d'écoles, effectifs trop lourds, offre de formation réduite, capacités d'accueil insuffisantes : de la maternelle au supérieur, le gouvernement prive délibérément de moyens un système éducatif qu'il veut disqualifier.

Favoriser le recours au privé. Les usager-es vont y chercher ce que le SP ne leur fournit plus. Les collèges privés ont dérogé à l'essentiel de la réforme de 2016 et attiré de nouveaux élèves ; l'offre de formation insuffisante dans la voie pro met les LP en concurrence avec l'apprentissage notamment ; la répartition inégalitaire des spécialités de lycée et le scandale de Parcoursup obligent « mécaniquement » les déçu-es à regarder du côté de l'offre privée qui, elle, ne faiblit pas. Quant à l'école maternelle, l'obligation scolaire à 3 ans aura permis de détourner les fonds publics vers le privé, privant encore davantage le SP de moyens.

Externaliser ses missions. Pour faire face à la difficulté scolaire, le SP s'est doté de ressources de qualité : équipes pluri-professionnelles, enseignant-es spécialisé-es, structures adaptées. Or, la médicalisation de la difficulté scolaire donne lieu à une recrudescence de diagnostics (Dys-) laissés aux mains des officines privées, et on assiste dans le même temps à la disparition des Rased, formés et efficaces au sein du SP. Cela permet de camoufler la difficulté sociale, de la passer au second plan et d'« oublier » de lutter contre.

Déposséder les personnels. En les accablant de tâches éloignées du cœur de métier, en leur assénant des injonctions, en leur déniaient toute expertise, on dépossède les personnels de leur métier, on déprofessionnalise leurs missions. Celles-ci sont dénaturées, détournées des contenus d'enseignement, au profit de tâches d'exécution et de dispositifs d'accompagnement éloignés des contenus disciplinaires. Les politiques managériales, réaffirmées avec l'article 1 de la loi Blanquer, permettent de bâillonner les personnels empêché-es de bien faire leur travail : on a vu les effets de cette politique sur les agent-es de France Télécom ou de l'hôpital...

Ce n'est pas jouer les Cassandra que dresser ce tableau noir de l'éducation, c'est comprendre les mécanismes à l'oeuvre pour en contrer les effets.

Véronique Ponvert - EE

Pour une véritable politique d'éducation prioritaire

Sur le terrain, en éducation prioritaire comme ailleurs, le nombre d'élèves par classe explose et les conditions d'enseignement se dégradent. Les locaux sont souvent devenus trop petits pour contenir la hausse démographique. Ce manque de prévision marque le désintérêt de l'institution pour les quartiers populaires. Pire, cela provoque la destruction d'une école publique de qualité avec la mise en place d'établissements privés et aux ambitions douteuses dans les zones dites sensibles. C'est par exemple le cas des établissements hors contrat Espérance Banlieues, régulièrement soutenus par Blanquer, qui ne cachent pas leur volonté de détruire le service public d'éducation tout en propageant les valeurs catholiques les plus rétrogrades.

En ce qui concerne les établissements publics, le plan Blanquer en matière d'éducation prioritaire est indigent. Sa tentative de faire des établissements de seconde zone (les EPSF) visant les « fondamentaux » et l'employabilité et oubliant totalement le rôle émancipateur de l'école dans les quartiers défavorisés, est révélatrice du peu de considération pour nos élèves. La mise en place des Cités Éducatives s'est faite sans moyens ou presque. Ces nouvelles entités aux contours flous et imposées sans concertation des équipes sont également une remise

en cause du collège unique. Elles marquent l'intégration toujours plus forte des élu-es municipaux dans le fonctionnement d'une éducation qui n'a de nationale que le nom. C'est une façon de faire intervenir encore plus le « monde de l'entreprise » dans les établissements scolaires. Elles ont également vocation à « éviter les replis communautaires et/ou identitaires » et promouvoir les « valeurs républicaines ». Ce paternalisme aux relents racistes et classistes montre une vision de la société qui s'inscrit dans les idéologies les plus rances...

En parallèle la multiplication annoncée des internats d'excellence sous-entend qu'il faudrait séparer le bon grain de l'ivraie. En extrayant les meilleurs élèves de leur milieu social, l'état indique que la réussite n'est possible que dans des conditions socio-culturelles qu'il définit. Cela relève de la vision individualiste de la réussite des élèves, faisant porter à eux-elles seul-es la responsabilité de leur réussite ou leur échec.

Nous exigeons une politique d'éducation prioritaire avec de véritables moyens et qui porte l'ambition de la réussite de tou.te.s.

Jordi LE COINTE (SNES), École Émancipée

Contribution du SNESUP

Le futur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) sera-t-il bouleversé par l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) au printemps prochain ? Dans le contexte actuel de transformation de la fonction publique et de réforme des retraites, le présent projet de loi propose une transformation profonde du système universitaire et une rupture d'égalité entre les différents établissements.

Pour aider le MESRI à élaborer son projet de loi, trois groupes de travail – constitués de parlementaires de la majorité, de hauts fonctionnaires, d'industriels, de présidents d'université et d'organismes publics de recherche – ont été organisés autour de trois thèmes : financement de la recherche, attractivité des emplois et des carrières scientifiques, recherche partenariale et innovation. Le SNESUP-FSU dénonce dans les préconisations contenues dans ces rapports des dérives majeures.

En se limitant au seul rapport du groupe de travail « carrières », nous voyons à l'oeuvre une logique qui conduirait à terme à l'extinction du statut de maître de conférences fonctionnaire au sein d'un système où le contrat deviendrait la norme.

La diversité du métier d'enseignant-chercheur repose sur un lien fort et un équilibre entre enseignement et recherche et sur une formation à la recherche et par la recherche.

Les propositions remettent en cause cet équilibre en permettant un alourdissement de l'une ou l'autre de ces missions, auxquelles s'ajoutent des tâches administratives et organisationnelles, en fonction des besoins des établissements et sans accord des intéressés.

Elles font peser un risque accru de fragmentation de la communauté scientifique par une survalorisation des logiques de compétition et des logiques marchandes, donnant naissance à des strates de statuts inégaux (« vedettes », précaires et quelques fonctionnaires).

Autre dérive, l'attractivité des carrières de l'enseignement supérieur qui doit reposer sur une revalorisation salariale conséquente, et non sur l'augmentation du seul régime indemnitaire et la conservation d'une part d'individualisation bien plus forte que dans le reste de la fonction publique. L'attractivité nécessite une augmentation du budget de l'ESR qui se traduise par une hausse du budget récurrent des équipes de recherche et non par la multiplication des appels à projets. L'indépendance, la diversité de la recherche et de nos formations sont en danger.

Transition écologique et savoirs scolaires

Prendre la pleine mesure de la crise climatique implique de se situer à l'endroit même où se percutent des savoirs et des pratiques qui engagent l'ensemble de l'activité humaine : savoirs scientifiques, savoirs de groupes sociaux réfléchissant aux enjeux climatiques, pratiques individuelles, modes de production, le tout pris dans une analyse des régimes d'inégalités qui structurent nos sociétés tant à l'échelle locale que mondiale. C'est un enjeu de société. Donc un enjeu éducatif.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse attrape ces questions essentiellement par la promotion des gestes quotidiens des élèves et des personnels. C'est le propos de l'éducation au développement durable. Et comme souvent dans les « éducations à... » la question des savoirs en jeu semble reléguée au second plan.

Il ne s'agit pas de condamner en soi les « éducations à... », qui peuvent être un moyen d'interroger les pratiques scolaires par la place qu'elles accordent au débat, à l'interdisciplinarité et au partenariat, et au fait de se situer dans l'agir.

Mais cela ne peut se faire sans apporter l'ensemble des savoirs nécessaires à la compréhension du caractère systémique de la crise qui est devant nous, sans permettre leur confrontation, seule à même de produire un point de vue réellement agissant. De ce fait, alors qu'elles sont l'expression d'enjeux sociaux dont on déduit des enjeux éducatifs, il n'y a donc pas de neutralité possible dans les « éducations à... ».

Le choix même des disciplines convoquées est bien plus un enjeu politique que didactique. L'éducation à la citoyenneté peut ainsi naviguer entre une éducation politique et juridique à visée émancipatrice, ou un assujettissement à une norme compatible avec le pouvoir car définie par lui. L'éducation au développement durable peut être uniquement une éducation aux petits gestes qui n'a qu'une prétention morale ou alors, ouvrir, si elle prend au sérieux son objet, à une critique systémique des modes de production et d'organisation des échanges, en confrontant savoirs économiques, géographiques, biologiques, historiques...

Il y a, derrière la plupart des savoirs scolairement constitués des clivages politiques sous-jacents, entre volonté d'émancipation, de normativité, d'invisibilisation de la capacité à dire le monde de groupes sociaux au profit d'autres. Mais dans les « éducations à », ces clivages sont posés de façon plus manifeste et aigüe, tant par leur objet que par les bougés qu'elles provoquent de la forme scolaire. Il nous faut traiter, sur la question environnementale comme sur d'autres, de ces clivages : affirmer la nécessité de prendre en compte les savoirs les plus critiques. Organiser la confrontation de ses savoirs avec les savoirs dominants dans leur façon de qualifier la crise climatique. Et ainsi permettre à nos élèves de se situer dans un devenir émancipateur, à même de faire d'eux des acteurs vrais de la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences sociales.

Claude Gautheron et Adrien Martinez

Ne pas laisser aux capitalistes la définition de Service public.

La notion d'activité d'intérêt général pouvant être dispensée par une entreprise privée prend le pas sur la notion de service public entendue comme propriété collective dont le but n'est pas forcément lucratif.

Le programme Action publique 2022, dont la loi de transformation de la fonction publique n'est que le premier morceau, vise notamment à trouver des nouveaux champs de marchandisation et de profit pour perfuser une économie capitaliste en crise. La réalisation des externalisations et privatisations recherchées ne fera que reculer la chute tout en réduisant les marges de manoeuvres pour répondre aux besoins sociaux.

Hélas, pour faire face à ces objectifs gouvernementaux, la FSU a fragilisé ses mandats lors du congrès de 2016. Dans les textes adoptés en 2013, on pouvait lire :

Il faut aussi en finir avec le gaspillage des deniers publics lié au développement depuis plusieurs années

des PPP (partenariats public-privé) dont ont largement bénéficié les groupes privés attributaires comme

l'a montré le rapport de la Cour des comptes. Il faut mettre fin aux contrats de partenariat et aux externalisations qui fragilisent le service public notamment dans ses capacités d'ingénierie et d'expertise et faire

rapidement un bilan de l'existant. Il est nécessaire de faire le bilan du rôle des opérateurs et de leur pertinence : certains doivent être supprimés au profit de la réappropriation de leurs fonctions par les services de l'État.

Dans les textes adoptés en 2016, la FSU ne demande plus la réappropriation des services privatisés par les services de l'Etat mais exige... un bilan.

Ainsi, le recours plus important aux partenariats public privé (PPP), donne à la puissance publique la possibilité de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et parfois l'exploitation d'équipements publics. Certaines collectivités se sont lancées dans cette démarche (transport, santé, éducation, eau, énergie, justice...) au détriment de la qualité du service rendu, de la situation des personnels et des coûts suscités in fine, les PPP étant de véritables artifices comptables de dissimulation de dettes. La FSU dénonce ces dispositifs qui socialisent les pertes et privatisent les bénéfices. Elle exige que le bilan des contrats de PPP, désastreux pour les finances des collectivités territoriales, soit rendu public.

Espérons que nos congrès départementaux et le congrès national seront l'occasion de rétablir certains fondamentaux.

Serge Da Silva, Emancipation 29

3 ans après « collège 2016 », la machine ségrégative est rodée.

Le collège, même avant « collège 2016 » était déjà en souffrance, en effet la perspective d'un collège unique véritable n'a jamais abouti. La réunion de tous les enfants quelque soit leur destinée scolaire au sein des mêmes classes dans des conditions déplorables est difficile. Même si les élèves ne sont plus orientés au milieu de ce cursus scolaire, la différenciation à outrance et des dispositifs de pré-orientation ont pris le relais. Ainsi le collège reste extrêmement ségrégatif socialement. La réforme de 2016, en intégrant le socle commun au diplôme du brevet, en réduisant le volume horaire des enseignements et en induisant des pratiques ségrégatives a encore accentué ces dynamiques. Les enseignant-es se retrouvent sous pression d'un management agressif, sommé-es de gérer une hétérogénéité de niveau scolaire très vaste accentuée par une politique d'inclusion des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté.

Collège 2016, une machine à renoncer à l'exigence intellectuelle :

Pour gérer la situation difficile dans laquelle élèves et professeur-es sont placés, les recettes mises en place sont désormais bien rodées. Les contenus disciplinaires sont mis au second plan. Les compétences du socle prennent toute la place, faisant perdre aux apprentissages beaucoup de sens et organisant à bas bruit un formatage des masses aux techniques d'évaluations pratiquées en entreprise. Comment sortir de cette impasse ? Définissons ensemble un collège où l'exigence intellectuelle pour toutes et tous soit possible.

Les missions liées, nouveau territoire de prédilection du New Public Management :

Prétextant l'existence des missions liées dans les nouvelles obligations de service des enseignant-es, les chef-fes d'établissement se croient de plus en plus permis de multiplier les réunions et les injonctions, accaparant beaucoup les équipes, empêchant même parfois le travail destiné à la classe. Comment résister collectivement ? Trouvons les revendications et les outils capables de nous faire reprendre la main sur le travail.

Inclusion à marche forcée, la grande braderie du handicap et de la difficulté scolaire :

Chaque année le nombre d'élèves « à besoin éducatif particulier » ne cesse de grandir au sein des classes. Les professeur-es sont sommés de les accueillir, sans formation, sans effectif allégés. Résister à cela est difficile, tant on semble alors vouloir exclure ces publics des classes. Cependant, nous devons mettre en lumière la casse des structures spécialisées qui résulte de cette inclusion, et revendiquer les conditions d'une inclusion réussie.

Clément Lefèvre, SN SNES, Professeur de SVT en collège REP.

Le Service National Universel : un artifice éducatif

Le gouvernement présente le SNU comme un « projet éducatif majeur ». Il souhaite l'imposer à l'ensemble d'une classe d'âge, dans des conditions mal définies et nébuleuses.

Il s'appuie sur une expérimentation au sens de l'article 37-1 de la Constitution, avec une montée en charge annuelle : 2 000 volontaires en 2019, 30 000 espérés en 2020... Jusqu'à rendre le SNU obligatoire pour 800 000 jeunes mineurs.

Il ne qualifie pas les jeunes qui le fréquentent : Engagés ? Volontaires ? Conscrits ? Appelés ? Elèves ?

Cette expérimentation mobilise des crédits non inscrits aux projets de loi de finances. L'oubli est corrigé pour 2020 avec 30 millions d'€ prévus.

Il prétend que le SNU, dans la partie de l'internat obligatoire, va pouvoir mettre en œuvre des démarches d'éducation populaire. Quelle mystification que de confondre le salut aux couleurs à 6h00 du matin, la soumission, l'obéissance avec la démarche émancipatrice de l'éducation populaire aux origines des colos !

Il s'appuie sur un dispositif d'encadrement ambitieux : 1 encadrant pour 5. Mais ce salariat sera soumis au contrat d'engagement éducatif (CEE), lequel déroge au droit du travail. Il a été imposé par les patrons associatifs pour sous-payer leurs animateurs au nom du bénévolat. L'Etat s'en sert pour le SNU !

Le SNU réunit trois entités différentes - des représentants des armées, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire - pour que l'acculturation fasse son œuvre. Dans cette manœuvre l'Etat détourne les projets fondateurs. Celui des mouvements d'éducation populaire est directement exposé. Cela devrait les conduire à se tenir à bonne distance du SNU au lieu de s'inscrire dans ce nouveau marché. De même, les agents du service public d'éducation populaire, et probablement les agents des armées aussi, affrontent des conflits de valeurs.

L'aspect para militaire du SNU lui donne un vernis de résurgence de conscription, avec des relents nauséabonds de « mise en condition » de la jeunesse. Les coercitions et menaces de sanctions en cas de refus « d'engagement » sont sommaires, contreproductives. Les dérogations au code du travail ne peuvent être admises. Le camouflage pédagogique du SNU, sa conception autoritaire de l'engagement imposé à une classe d'âge via deux semaines d'internat bricolé, n'est qu'une supercherie.

Le SNU doit être abandonné.

EPA

Thème 2

Le 5 décembre : encore journée d'action ou le début d'une grève illimitée ?

Un projet ni amendable ni négociable : il faut exiger son abandon pur et simple !

Le projet Macron-Philippe vise à abaisser massivement le montant des pensions et à reculer l'âge de départ. On passerait d'un système où le montant des pensions est fixé et le taux de cotisations évolue pour les payer à un système à points où le taux de cotisation est fixe et les pensions servent de variable d'ajustement. La part des retraites dans le PIB serait maintenue à 14%, mais en 2050, il y aurait 26,2% de retraité.e.s contre 18,6% aujourd'hui. Cela abaisserait à terme le taux de remplacement moyen à 50%, contre 74,4% actuellement. A l'exception des hauts fonctionnaires et cadres sup, et des policiers, gardiens de prison et militaires (conservant leurs régimes spéciaux !), tous les salarié.e.s seraient fortement perdant.e.s, surtout pour les autres régimes spéciaux et fonctionnaires, et plus s'ils/elles ont peu de primes (catégorie B et C et les enseignant.e.s.).

La FSU doit refuser de participer aux concertations !

Les prétendues « contreparties », telle la « revalorisation » des ensei-

gnant.e.s, sont un mirage : il n'y a aucune compensation possible à une telle baisse des pensions ! Participer aux concertations, ce serait donner l'impression qu'on pourrait bien s'en sortir dans le cadre de la réforme et aider le gouvernement à opposer les catégories entre elles. En boycottant les concertations, nous enverrions un signal à nos collègues : cette fois-ci, ce ne sera pas des journées d'action pour rien, mais une bataille jusqu'au bout pour la victoire ! Cela leur donnera la confiance de s'engager dans une grève longue.

Pour un appel de la FSU à la grève illimitée à partir du 5 décembre !

De plus en plus de structures syndicales, voyant l'inefficacité des journées saute-mouton, appellent à une grève illimitée ou reconductible à partir du 5/12 : tous les syndicats de la RATP, Sud-Rail et FO-Cheminots, la CGT Services publics, les UD-CGT 13 et 76, les intersyndicales Education 92 et 93, etc. A la base, la détermination monte. La FSU doit aussi appeler à la grève illimitée à partir du 5/12 et à des AG pour que les personnels contrôlent leur mouvement, et le porter dans l'intersyndicale interpro, qui n'appelle hélas pour le moment qu'à une journée de grève. Nous pouvons vaincre Macron-Philippe et créer ainsi une situation favorable à la satisfaction d'autres revendications.

Stéphane Rey (Emancipation)

Construire avec les personnels la mobilisation contre une réforme des retraites inacceptable et gagner des améliorations pour le système actuel

Après la remise en cause contre le Code du Travail et le contournement du statut de la fonction publique, la réforme des retraites en préparation est un nouveau défi que le gouvernement lance au syndicalisme.

L'instauration d'un régime prétendument universel est en réalité une offensive contre notre modèle social. C'est aussi un nouveau coup contre la Fonction publique que le gouvernement veut porter car le Code des pensions se fonde avant tout sur le droit à la carrière. Et il prévoit de baisser drastiquement le montant des pensions par la conjugaison d'une réforme systémique instaurant un système à points et de mesures paramétriques prévoyant notamment un âge dit « d'équilibre ».

L'objectif est clair : imposer un plafond fixé à 14% du PIB aux budgets finançant les pensions et contraindre à travailler plus longtemps en pénalisant les départs avant 64 ans.

Sous prétexte de redistribution et d'égalité, nombre des droits de solidarité existants (familiaux, réversion, périodes de chômage, de maladie...) seraient supprimés ou affaiblis. Et ce sont les femmes, dont les pensions sont déjà inférieures de 24% en moyenne à celles des hommes, qui seraient alors le plus impactées ! L'annonce gouvernementale de revalorisation des minima de pensions cache mal que davantage de salarié-es seraient concerné-es par ceux-ci.

Parce que l'intervention des personnels dans le débat est essentielle, la FSU a raison de mener la bataille de la conviction et d'informer, débattre avec les agents de la fonction publique comme les salarié-es du privé pour organiser la riposte, avec les plus jeunes comme les plus proches de la retraite. La priorité est de contribuer à construire l'unité syndicale la plus forte pour permettre d'engager le meilleur rapport de force et mettre en échec le gouvernement sur son projet de dynamitage des retraites.

Pour construire les mobilisations, il faut défendre un système de retraite dont le financement permette la revalorisation de toutes les pensions, de gagner un calcul sans décote sur les 6 derniers mois, avec un départ à 60 ans, prenant en compte des années d'études et garantissant les droits familiaux.

C'est un choix de société fondé sur une juste répartition des richesses qui est au cœur du sujet. En partant des revendications des personnels, c'est cette bataille syndicale dans laquelle la FSU est engagée.

Luce Desseaux, Bruno Leveder, Erick Staelen UA

Défendre un cadre collectif de gestion pour lutter contre l'arbitraire et l'individualisation

Ces derniers mois, les attaques portées à la gestion collective des agent-es de la Fonction publique se sont accélérées, conduisant à mettre en place de nouveaux cadres, voulus par les ministères, qui imposent petit à petit l'arbitraire et une entrée individualisée dans les opérations de carrière. Ces changements visent aussi la fin du paritarisme comme contrôle de l'équité et de la transparence des opérations collectives.

Dans l'Éducation nationale se généralise, après avoir été expérimentée dans quelques académies, une GRH de proximité, sur des postes à profil accessibles aux enseignant-es. L'objectif est de mettre en place un accompagnement entre pairs, personnalisé et individualisé dans les démarches, aux dépens du travail engagé par les représentant-es des personnels.

La loi de transformation de la Fonction publique, votée en août, frappe un coup supplémentaire en actant un véritable changement de paradigme dans la gestion des personnels. Jusqu'à présent, les opérations de gestion suivaient des règles collectives, dans l'élaboration desquelles participaient les organisations syndicales, sur des critères objectifs, transparents et dans la recherche de plus de justice collective. C'est le rôle de la FSU et de ses syndicats dans les CAP, qui leur permet d'entretenir des liens forts avec les personnels fondés sur leur expertise dans les opérations de gestion collective.

En revenant sur ce cadre, c'est désormais l'administration, seule, qui aura la main sur la gestion des personnels. Les décisions de l'administration seront élaborées dans l'opacité la plus totale, ce qui laisse craindre, en l'absence de transparence, un accroissement de l'arbitraire et des petits arrangements. Cela peut entraîner également chez les agent-es une recherche de stratégies individuelles à mettre en œuvre pour obtenir de meilleures chances de satisfaction, ce dont le cadre préservait jusqu'à présent.

Ce changement de paradigme est des plus inquiétants car, en individualisant la gestion des personnels et en mettant les agent-es en concurrence, il porte atteinte à l'intérêt général. La FSU doit défendre les cadres collectifs de gestion, comme garantie statutaire et dénoncer les attaques aux principes communs de la Fonction publique.

Emilie Moreau, EE

Retraite ou offensive : quels moyens d'action pour qui ?

Une intersyndicale (dont la FSU) appelle à une première journée de grève interprofessionnelle le 5 décembre en évoquant un plan d'action incluant l'impulsion d'assemblées générales sur les lieux de travail et d'études. Si les AG sont décisionnelles et non pas consultatives en laissant les mains libres aux représentants syndicaux, l'appel semble prendre la mesure de la volonté des travailleur.es de prendre en main leurs luttes et les rythmes de mobilisation. C'est le sentiment de cette nécessité qui avait notamment abouti à la création de Collectifs contre les Réformes Blanquer et de coordinations nationales ayant joué un rôle majeur dans l'impulsion de la grève du bac et de la rétention des notes.

Ce deuxième trait caractéristique des "nouvelles" formes de mobilisation consistant en la volonté d'engager un rapport de force effectif pour ne pas dire contraignant n'est cependant pas pris en compte par l'appel, si on considère qu'une simple journée de grève ou même plusieurs journées espacées n'ont que peu d'impact sur l'économie.

Conscients de cette nouvelle tendance mais aussi de l'ampleur du rapport de force à engager pour faire plier le gouvernement Macron

sur son projet de réforme des retraites, plusieurs syndicats et fédérations appellent à la grève reconductible, illimitée ou jusqu'au retrait total du projet de réforme des retraites (CGT services publics, UD CGT 76, UD CGT 13, FSU 29, l'intersyndicale RATP, Sud Rail, FO transports et logistique...).

Dès lors que faire ? Le syndicalisme a-t-il quelque chose à perdre en rompant avec l'idée qu'une moindre radicalité est une condition nécessaire à un élargissement du mouvement ? Les stratégies privilégiant le dialogue social "à froid" n'ont-elles pas favorisé plutôt la méfiance voire l'hostilité vis à vis des structures syndicales comme le laisse penser l'attitude de nombreux et nombreuses Gilets jaunes ?

La réforme des retraites touchera tout le monde avec des pertes mensuelles jusqu'à 1000 €. Cette réforme touchera tout le monde et pourrait permettre de matérialiser une unité à la base nécessaire mais encore incarnée par des secteurs souvent conscients des nécessités politiques même s'il restent encore minoritaires. Ne ratons pas l'occasion de permettre à la FSU de faire sens pour cette base qui ne manquera pas de s'élargir en proposant la grève jusqu'au retrait du projet de réforme des retraites.

Serge Da Silva, Emancipation 29

Travail social en danger !

L'ensemble du secteur du travail social –public et privé non lucratif- (Conseils départementaux, centres communaux d'action sociale, services de prévention spécialisée, établissements sociaux et médico-sociaux...) subit de nombreuses attaques participant à la destruction de notre modèle social.

Les politiques d'austérité et les lois adoptées sous les gouvernements précédents (pacte de responsabilité, loi HPST, lois NOTRe et MAPTAM, lois travail...) comme celles de l'actuel gouvernement, avec la loi TFP, la réforme des retraites, la mise en place du Revenu Universel d'Activité issu du «plan de lutte contre la pauvreté» renforcent le démantèlement des solidarités avec des conséquences délétares pour les populations.

Les Conseils départementaux sont confrontés à la fois à une montée exponentielle de l'activité, à la réduction des dotations globales de fonctionnement et aux transferts de charge non compensés par l'État. Ils choisissent d'introduire des financements privés dans le secteur par le biais des Contrats à Impact Social pour pallier les coupes budgétaires assumant ainsi la marchandisation du secteur.

Sur le terrain, les collectifs de travail sont percutés par ces choix politiques qui conduisent à des licenciements et des fermetures de services. Les professionnels alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail refusant de travailler en mode dégradé, ils se mobilisent sur tout le territoire.

Ils dénoncent les injonctions paradoxales auxquelles ils sont soumis qui les placent dans l'impossibilité de répondre aux besoins des publics.

Comment garantir l'accès aux droits fondamentaux de tou.te.s dans un tel contexte? La braderie du secteur social n'est pas tolérable ! L'action sociale et la logique de profit sont antinomiques.

Le SNUTER-FSU revendique une autre orientation de politiques sociales, un travail social hors des logiques mercantiles, le renforcement des dotations financières, des moyens humains permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis.

Dans une période où les politiques économiques libérales annoncées vont aggraver la pauvreté et la précarité des familles, placer les enfants et les jeunes les plus vulnérables en situation de danger, de délaissement ou de détresse, déliter un peu plus le lien social, la cohésion sociale. Le SNUTER-FSU réaffirme son engagement auprès des populations en besoin d'aide et d'accompagnement et sa solidarité avec les plus vulnérables.

Le SNUTER

Souffrance au travail : un objet syndical

L'ensemble des enquêtes faites sur le sujet le confirme : les conditions de travail se dégradent. Parfois la souffrance des travailleurs et travailleuses est mise à l'avant de la scène médiatique, à l'occasion d'un drame, mais bien souvent elle reste tue, ramenée à une situation personnelle, socialement décontextualisée. Des travaux de recherches ou des enquêtes ont pourtant montré la réalité de la dégradation des conditions de travail comme l'insuffisance des mesures de protection et de prévention. Le déni de la souffrance au travail laisse se développer des risques psycho-sociaux dont, en matière de santé et de qualité du travail, le coût humain et économique est lourd.

Les devoirs de l'employeur-se sont affirmés clairement par son obligation à assurer la sécurité des salarié-es et à protéger leur santé physique et mentale. Pourtant, les vieux réflexes d'autoprotection institutionnelle continuent à produire systématiquement des justifications et résistent à l'analyse précise et objective des réalités du travail, ce qui entrave l'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques.

C'est pourquoi le travail des CHSCT est essentiel, permettant de contraindre à l'analyse de l'organisation et des conditions de travail et à la prévention des risques. La loi de transformation de la Fonction publique en remettant en cause le champ spécifique d'intervention des CHSCT va les affaiblir alors qu'il faudrait, au contraire, en renforcer les compétences.

Pourtant, la logique de l'intérêt général voudrait qu'on considère comme relevant d'intérêts convergents la qualité du service public et la qualité des conditions de travail de ses agent-es. La prévention des risques psycho-sociaux devrait s'inscrire dans une volonté partagée de l'employeur public et des agent-es. C'est une culture institutionnelle et professionnelle qu'il faut transformer. Son inscription dans l'accord cadre RPS (risques psychosociaux) signé en 2013 au sein de la Fonction publique n'est plus suffisante.

L'action syndicale est essentielle pour y parvenir : exiger des employeur-ses le respect de leurs obligations, agir pour renforcer les droits, analyser la réalité des quotidiens de travail pour en montrer les dysfonctionnements, former les agent-es à la connaissance de leurs droits, défendre celles et ceux qui rencontrent des difficultés ou voient mépriser leurs droits, ...

Pour Unité et Action, l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques psycho-sociaux doivent être des axes majeurs de l'action syndicale.

Sophia Catella, Paul Devin UA

Ce pouvoir veut en finir avec la fonction publique : la FSU doit inclure dans les luttes pour la défendre, celles contre la précarité

Cette année, des milliers de contractuel.les (1600 sur Créteil) ont été mis.es au chômage, jeté.es comme des Kleenex, sans même le document pour s'inscrire à Pôle emploi. Voilà une conséquence des réformes et suppressions de postes de Blanquer. Et pas seulement.

Macron généralise de tels plans sociaux dans la fonction publique, parce que la précarité offre, en plus des économies, un volant de personnels jetables, pour masquer sa découpe des services publics, et corvéables, pour imposer, sous la menace permanente du licenciement, des conditions de travail de plus en plus dégradées, des réformes de plus en plus intolérables, tout en dissuadant de participer aux luttes.

L'utilisation de la précarité pour attaquer la fonction publique et le statut n'est pas nouvelle. Mais cette fois, l'offensive est frontale et décisive :

Les étapes de l'attaque, que la direction de la FSU a cautionnées en participant aux concertations bidons « pour améliorer les choses le plus possible » s'aggravent entre « Action publique 2022 », la loi de transformation de la FP et, à présent, les décrets d'application (on se souvient du « la loi est passée, mais on va ferrailer sur les décrets d'application »)

Cette offensive exploite pleinement tous les ressorts de la précarité

- 1) en augmentant le nombre de contractuel.les à une échelle que jamais aucun pouvoir n'avait tentée, puisque ce mode de recrutement hors statut serait légal et encouragé.
- 2) en ne titularisant plus ni par concours, ni sans concours, et en transformant une partie des contractuel.les en CDI, comme l'a réclamé l'exécutif de la FSU (poursuite du Perben, avec à la clé les licenciements avant CDI et les contrats de moins de 6 ans : AED). Ainsi la casse et la privatisation des services publics seront facilitées au fur et à mesure que le contrat l'emportera sur le statut, comme à la Poste.
- 3) en retirant aux CAP l'essentiel de leurs prérogatives qui permettraient de contrer ces évolutions, comme l'a préfiguré la création de CCP de non titulaires sans réels pouvoirs.
- 4) en introduisant dans la fonction publique les plans sociaux et la rupture conventionnelle.

Pour empêcher le pouvoir de faire jouer ce rôle à la précarité et enfin assumer ses responsabilités vis à vis des précaires, la FSU doit prendre en compte d'urgence cette précarité dans les luttes contre la politique Macron/Blanquer, en incluant la revendication de réemploi et titularisation immédiate et sans conditions de tous les non titulaires, en organisant le suivi des précaires, et en favorisant leur mobilisation au sein de collectifs intersyndicaux. *Olivier Vinay (Emancipation, BDFN de la FSU)*

La hiérarchie, c'est comme les étagères (plus c'est haut et moins ça sert)

Ce vieux slogan de manifestation prend une acuité singulière et bouleversante aujourd'hui. Le suicide de Christine Renon et la réaction de l'institution nous renvoient plus à la dangerosité de la hiérarchie qu'à son inutilité. De plus en plus, les fonctionnaires que nous sommes se retrouvent confrontés à des prescriptions souvent hors de propos. Ce que l'on appelle aujourd'hui le « neo-management » nous encercle et nous empêche de faire nos métiers au mieux, dans le respect de nos compétences et du service public. L'ouvrage d'Evelyn Bechtold-Rogon « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable » pointe ces deux facettes de la hiérarchie.

Le nouveau cadre de progression de carrière du PPCR, s'il a réduit les inégalités de vitesse d'avancement, a renforcé le pouvoir de certaines hiérarchies intermédiaires. Dans le second degré par exemple, la pression exercée par les entretiens de carrière est beaucoup plus forte aujourd'hui que ne l'étaient les rares rendez-vous autour de la note administrative. Le chef d'établissement se présente comme le premier pédagogue et son autorité est moins susceptible de contestation avec l'affaiblissement du rôle des commissions paritaires.

Le pouvoir des chefs de service s'exerce aussi de façon importante dans l'attribution des primes que certains salariés sont susceptibles de toucher. Une méthode provenant directement du secteur privé ! Prime au mérite ou indemnités pour missions particulières (IMP) permettent à la hiérarchie d'instaurer un climat de compétition entre collègues dans lequel il est plus difficile pour les syndicalistes d'exercer. Les cas de répression syndicale ou de mise à l'écart de collègues ne répondant pas à la norme exigée se multiplient. Certains sont connus (comme le collège République de Bobigny), beaucoup d'autres se font dans le silence du service, de l'école, de l'établissement.

Ce pouvoir des cadres intermédiaires affecte particulièrement les femmes, moins susceptibles d'être bien évaluées que les hommes (voir l'enquête menée à la demande du SNES) et considérées comme moins disponibles. Il risque de peser de façon importante sur nos retraites si nous ne parvenons pas à faire reculer le gouvernement sur les retraites à points.

L'Ecole Emancipée a été depuis longtemps le fer de lance du combat anti-hiérarchique, de la lutte contre les maîtres directeurs au refus de toute progression au mérite, en passant par les refus d'inspection.

La fédération dans toutes ses composantes doit se saisir de façon urgente de ce sujet.

Romain Gentner, Elisabeth Hervouet, SNES EE

Pour une autre gouvernance

Les principes qui fondaient l'organisation hiérarchique de l'Éducation nationale sur l'application des textes réglementaires et la reconnaissance d'une compétence professionnelle ont progressivement été relégués derrière les conceptions managériales. Sous les apparences de la rationalité de l'évaluation et de la modernité de l'innovation, c'est toute la culture professionnelle de l'encadrement qui s'est progressivement modifiée pour que le pouvoir personnel et le leadership se substituent à la norme réglementaire.

Sur le plan humain, tensions et conflits se sont multipliés, les conditions de travail se sont détériorées, les écarts entre le travail prescrit et le travail réel se sont creusés... Face aux injonctions aux effets discutables, aux mises en œuvre irréalistes, soumis aux alternances ministérielles, les personnels ont fini par douter du sens même de leur travail. La liberté pédagogique, vecteur de l'élaboration des pratiques pédagogiques et didactiques, est désormais soumise à des injonctions méthodologiques. L'accompagnement des réformes est devenu l'objectif majeur de la formation, aux dépens de l'amélioration des compétences professionnelles.

Sur le plan des finalités, l'école n'a pas progressé dans son objectif de démocratisation. Les transformations de la culture professionnelle de l'encadrement n'ont eu aucun effet sur les inégalités. Les stratégies particulières et locales ont pris le pas sur l'intérêt général ; l'alibi de la performance n'a pas évité la détérioration des moyens consécutive aux volontés de réduction budgétaire et favorisé une mise en concurrence des établissements.

L'augmentation des risques psycho-sociaux comme les constats d'échec des politiques menées en matière de démocratisation doivent conduire à une transformation profonde de la gouvernance.

Elle nécessite une action publique délibérément centrée sur les finalités de démocratisation des savoirs sans qu'elle puisse se limiter à la promotion de quelques réussites individuelles.

Elle nécessite une exigence portée non pas par la mise en concurrence et le mérite mais par la formation et l'accompagnement.

Elle nécessite des cultures professionnelles où la coopération, l'échange et l'élaboration collective constituent les vecteurs de l'action publique d'éducation, au service de la réussite de toutes et tous.

Elle nécessite la reconnaissance et l'encouragement du travail de chacun comme contribuant au bien commun et à l'émancipation intellectuelle et sociale par les savoirs et la culture commune.

Sophia Catella, Paul Devin UA

La question des salaires : un enjeu crucial !

Les politiques menées par les gouvernements successifs depuis des années ont dégradé pouvoir d'achat et niveau de vie des fonctionnaires. Depuis 2010, la perte atteint 10%. Avec l'appui de plusieurs mobilisations des agents de la Fonction Publique, la FSU a cependant obtenu des avancées pour toutes et tous avec PPCR. Certes le gain obtenu ne permet pas de rattraper les pertes subies mais cela reste le seul dispositif qui a permis d'obtenir le dégel de 1.2 % de la valeur du point d'indice en 2016-2017, l'amélioration des salaires et des carrières dans le secteur public : revalorisation des grilles indiciaires, garantie d'un déroulement de carrière sur au moins 2 grades, la garantie d'un rendez-vous salarial annuel... Ces avancées, le gouvernement Macron les a différées et a décidé de réinstaurer le gel de la valeur du point qui a un impact dévastateur sur le pouvoir d'achat. Alors que le projet de réforme des retraites risque de se traduire par une catastrophe pour les fonctionnaires et plus particulièrement pour ceux et celles percevant peu de primes et d'indemnités (catégorie C, enseignants, les femmes d'une façon générale...), le gouvernement dit vouloir ouvrir des négociations salariales pour ne pas dégrader leur situation à la retraite ! Pour Unité et Action, la

question salariale est inéluctable, incontournable, indépendante de la question de la retraite et ne pourrait se résoudre en aucun cas par des contreparties : augmentation du temps de travail, baisse des recrutements, multiplication des tâches, alourdissement des missions...

PPCR a permis de résister à un déclassement salarial et de donner des perspectives de carrière qui n'existaient pas. Il s'agit de peser collectivement avec le plus grand nombre pour que tous les engagements de promotions se réalisent, pour que les grilles évoluent encore et notamment pour les débuts de carrière et pour que les promotions soient déconnectées complètement de toute évaluation pour permettre à l'ensemble des agents de parcourir l'ensemble de la grille le plus rapidement possible et d'arriver à l'indice terminal le plus élevé dans le corps avant son départ à la retraite. Quant à la bataille sur l'augmentation de la valeur du point d'indice, elle est déterminante et pour l'obtenir il convient de mobiliser largement les 5,3 millions d'agents. Cette question est d'autant plus centrale qu'il faut dans le même temps améliorer PPCR et obtenir des avancées plus importantes que celles que nous avons engrangées.

Exigeons une autre répartition des richesses !

Polo Lemonier, Luce Desseaux, UA

Concertation sur les décrets de la loi Fonction Publique : faut-il discuter de la mise en œuvre de la loi, c'est-à-dire discuter avec le géolier de la longueur de la chaîne ?

“Le Ministre a donné aujourd’hui l’agenda social de mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique que la FSU a contestée avec force. La FSU, malgré le désaccord fondamental qui l’oppose au gouvernement sur cette loi, participera à ces concertations.”

Ainsi commence le communiqué de la direction de la FSU du 5 septembre. Tout le monde connaît le contenu de la loi Fonction publique : liquidation des commissions paritaires, recours généralisé au contrat, salaire au mérite, et même expulsion de la fonction publique des fonctionnaires qui travaillent dans des services que le gouvernement vient de privatiser (le projet de privatisation d’un hôpital public de Maine et Loire vient de donner une première illustration). C’est de cela que la direction de la FSU propose de discuter avec le gouvernement (après avoir discuté pendant 18 mois avec les autres fédérations de fonctionnaires de la loi elle-même).

L’alibi qui sert de justification est que la direction y va pour la défense des revendications est tout simplement faux. La seule revendication à défendre, c’est : abrogez ce projet de loi de destruction de la Fonction Publique, ce qui non seulement n’exige pas de participer à une multitude de réunions sur la rédaction des décrets mais est incompatible avec une telle participation.

Mais en réalité, la participation à la concertation va de pair avec le fait que la direction de la FSU tourne le dos à la défense des revendications pour s’associer aux contre réformes du gouvernement. C’est ce que révèle la suite du même communiqué : “La FSU (...) a demandé aussi une nouvelle fois, l’ouverture de discussions immédiates concernant la réforme des retraites et son impact dans la Fonction publique.”

D’après les projections syndicales elles même, la “réforme” des retraites entrainera une diminution des pensions pouvant aller jusqu’à 30% du montant. La “réforme” des retraites à travers la liquidation du code des pensions est un élément décisif de la liquidation du statut de la fonction publique. Au lieu de la combattre, la direction de la FSU demande... à en discuter les conséquences, la considérant comme déjà passée.

Au congrès national il est indispensable que les délégués se rassemblent pour en finir avec la politique de concertation – collaboration avec le gouvernement sur l’orientation : abrogation de la loi Dussopt, retrait du projet de “réforme” des retraites, rupture de la concertation !

Juline Barathon, élu Front Unique à la CA SNES Clermont Ferrand

Contribution du SNUTER-FSU

Quel que soit le Gouvernement, depuis 2008 et l’adoption de la Stratégie de Lisbonne par le parlement européen, l’Etat accentue la pression sur les finances des collectivités territoriales. Le gel puis la baisse de la dotation globale de fonctionnement, principale recette des collectivités territoriales, vise en effet à réduire l’intervention publique à son strict minimum, dans le but à peine masqué de poursuivre le processus de privatisation et de délégation des services publics locaux à l’œuvre depuis le début des années 80.

Le Gouvernement actuel accentue cette tendance. Tout d’abord, en imposant des « contrats » budgétaires limitant drastiquement la hausse de leurs dépenses de fonctionnement des collectivités, sous peine de sanctions financières. Ensuite avec la loi dite de « Transformation de la Fonction publique », il a également décidé de s’en prendre frontalement au statut de fonctionnaire, en ciblant plus particulièrement le versant territorial. Et comme si cela ne suffisait, pour finir le texte comporte des dispositions qui constituent une attaque historique contre l’exercice du droit de grève.

Cette restriction sans précédent du droit de grève dans la fonction publique territoriale n’est pas seulement un coup idéologique pour empêcher les agents de se défendre. Avec le recours accru aux contractuels et le détachement d’office, il s’agit bien de mettre en place tous les outils permettant de liquider le statut, dernier obstacle au démantèlement des services publics locaux.

Nous ne sommes pas naïfs, certaines dispositions de la loi TFP ne peuvent se comprendre qu’ayant été présentées avec l’accord voire à la demande des employeurs territoriaux. Les employeurs territoriaux, si souvent prompts à revendiquer l’art 72 de la Constitution et la libre administration de leurs collectivités, vont-ils devenir le bras armé de l’Etat, suivant en cela la formule d’Odilon BARBOT au XIXème siècle : « c’est toujours le même marteau qui frappe, on en a juste raccourci un peu le manche ».

Tout semble bon pour faire des économies sur le dos des agents et des services publics territoriaux car cette loi contient des mesures :

- Qui vont restreindre le périmètre d’intervention des services publics locaux en confiant au secteur privé des missions assurées aujourd’hui par les services publics
- Qui vont acter de la remise en cause d’acquis sociaux pour les agents-es,
- Qui accentuent la précarité d’emploi
- Qui préfigurent une fonction publique d’emplois au détriment de la fonction publique de carrière

Le SNUTER est déterminé à combattre cette loi, sa philosophie et à défendre non seulement le statut de la FP et les conditions d’emploi et de travail des collègues mais aussi les services publics territoriaux dans ce qu’ils représentent pour notre démocratie.

structures en les rendant plus opérationnelles pour faire de l’analyse, de l’action et de la transformation du réel au quotidien, de vrais objets fédéraux.

Ainsi nous pourrions réconcilier nos professions avec un syndicalisme de combat, proche de leurs préoccupations et ayant une efficacité visible, ce que la mise en cause du paritarisme tente d’annihiler pour avoir les mains libres.

Il s’agit alors de réaffirmer le nécessaire dialectique de la pratique et de la théorie.

Marc Lesvignes -Catherine Roustan-Jean Noel Tardy- Cécile Quinson-FSU77

La casse des CHSCT

La casse des CHSCT se fera au détriment de l’action, des décharges fonctionnelles et de l’expertise de nos militants. Avec moins de moyens, il nous sera plus difficile de protéger la santé au travail, de s’opposer à la mise en place de nouvelles normes. Cela impactera le fonctionnement des syndicats, objectif évident du « nouveau dialogue social ».

Notre syndicalisme est en danger, il risque de s’éloigner du lien avec le terrain. Si on ne peut empêcher la fusion des instances, il faudra au moins garder toutes les prérogatives des CHSCT et des CT.

Comme dans le privé nous devons peut-être tenter de préserver les CHSCT dans les académies les plus à risque.

Nous ne pourrions poursuivre la lutte pour les conditions de travail au quotidien qu’en continuant la réflexion sur l’activité réelle des agents comme sur celles des représentants syndicaux-militants : média, formation, action juridique, mandats.

Le système de représentation change : nous devons adapter nos

Le 3 octobre, après le décès de notre collègue CHRISTINE RENON, les personnels se sont mobilisés par milliers.

Les syndicats de la RATP décident la grève à partir du 5 DÉCEMBRE. L'heure est à l'action dans l'unité.

Maintien du code des pensions, retrait du projet de réforme des retraites.

Jeudi 3 octobre, à la suite du décès de notre collègue Christine Renon, les collègues se sont mobilisés par milliers dans des rassemblements massifs et par la grève, notamment en région parisienne.

L'émotion est grande, la colère tout autant. Nombreux sont les rassemblements qui ont débouché sur des décisions de rédiger un cahier de doléances, sur la convocation d'une assemblée générale dans l'unité des syndicats. Les enseignants, comme tous les travailleurs, cherchent la voie de l'action unie.

Pour éviter l'explosion, le ministre Blanquer annonce, encore une fois, l'organisation de discussions : un comité de suivi, un de plus, sur la fonction de directeur. Il continue à appliquer l'ensemble de ses réformes.

Nous nous permettons de rappeler un fait : notre collègue Christine RENON s'est donné la mort à l'âge de 58 ans. Sans les précédentes réformes des retraites, elle aurait été en retraite depuis trois ans, et peut être serait-elle encore parmi nous.

Jeudi 3 octobre le ministre Jean-Paul Delevoye est venu annoncer au conseil commun de la fonction publique le lancement ... d'une « concertation spécifique » sur la réforme des retraites « afin de définir le détail de cette transition », prévue pour durer 15 ans, pour l'ensemble de la fonction publique.

Le gouvernement annonce que ces discussions se déroulent sur la base de la suppression du code des pensions. Ne faut-il pas claquer la porte et refuser d'entrer dans ce processus ? Si nous ne claquons pas la porte pour le maintien du code des pensions, quand le ferons-nous ?

Or nous lisons dans le journal du SNES : « Pour le SNES et la FSU, l'enjeu n'est pas de maintenir un système existant que les réformes successives, depuis 25 ans, ont considérablement dégradé, mais de renforcer les solidarités inter- et intragénérationnelles. » (L'US MAG du 5 octobre, supplément au n° 790 du 21. 09, page 13).

« L'enjeu ne serait pas de maintenir un système existant » ? Il ne faudrait pas maintenir le code de pensions, ne pas maintenir une pension équivalente à 75 % du traitement pour une carrière complète, une pension calculée sur la base du traitement des six derniers mois ? Comment peut-on écrire cela, tout en reconnaissant par ailleurs que « la réforme des retraites organise une baisse vertigineuse des pensions des enseignants » ? (Remarque valable pour les autres catégories.)

LE MANDAT SYNDICAL, c'est de combattre pour le maintien du code de pensions.

La situation a changé depuis la grève de la RATP du 13 septembre, d'une intensité égale à celle de 1995, et maintenant l'appel à la grève illimitée à partir du 5 décembre par tous les syndicats.

Les conditions de la grève interprofessionnelle, dans l'unité du public et du privé sont en train de se réunir.

Le mandat syndical, c'est de s'inscrire dans ce processus pour la grève à partir du 5 décembre, la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de réforme, pour le maintien du code des pensions et de toutes les garanties qu'il codifie. La CGT FO FSU et Solidaires appellent à la grève interprofessionnelle le 5. L'unité doit se réaliser pour la grève à partir du 5, pour le retrait du projet de réforme

Maintien du code des pensions, des 75 % des six derniers mois

URIS

Être à l'offensive pour défendre les services publics sur tout le territoire

Les fermetures des écoles rurales, de bureaux de poste, des services d'urgence et de santé, l'abandon d'un réseau de transports structurant sont autant d'exemples du désengagement de l'État et des effets des vagues successives des réformes de la Fonction publique fondées sur les restrictions budgétaires et les réorganisations à marche forcée. Ils alimentent le sentiment de relégation des usagers qui interroge l'égalité d'accès aux services publics et le manque criant de services essentiels dans certains territoires.

La crise des Gilets jaunes a mis en évidence les fractures territoriales et l'abandon des territoires ruraux par les pouvoirs publics, supposés veiller à l'intérêt général et à la justice de politiques publiques redistributives qui garantissent à la fois la solidarité et le devenir des territoires en difficulté. Dans ce contexte, la remise en question de l'impôt pointe les injustices d'un système qui, aujourd'hui, profite aux plus riches et dont les effets ne sont plus visibles sur l'accessibilité aux services publics. Les choix politiques et leurs effets sur l'accroissement des disparités territoriales affaiblissent le modèle social, fondé sur le consentement à l'impôt et la solidarité.

Le gouvernement prétend entendre la légitime colère sans y apporter les réponses nécessaires. Il n'est pas prévu pour le moment de sortir de l'austérité budgétaire ou de revenir sur les fermetures d'emplois publics et les restructurations, les réorganisations et les fusions de services, qui affectent la qualité du service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents. La dématérialisation et la mise en place de Maisons France services ne répondent pas à l'enjeu de revitalisation des territoires ruraux. Pourtant il y aurait à gagner à développer les services publics et à réfléchir à ceux qui vont répondre aux besoins de demain. Leur rôle d'amortisseur des crises est connu, tout comme leur importance dans la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Pour ces raisons, la FSU doit renforcer son implication pour la défense des services publics de proximité, en associant les intérêts des usagers à ceux des agents. Cela implique une stratégie offensive qui parte des mobilisations qui existent localement dans les territoires, notamment celle des Gilets jaunes. L'urgence est de faire barrage au dynamitage de notre modèle social.

Sandrine MONIER (École Émancipée)

Les CHSCT et l'activité fédérale

Par la prise en compte du travail réel, les CHSCT furent l'occasion de renouveler un travail au plus près du terrain, répondant à la demande des collègues.

Avec des alertes officielles sur les conditions de travail, un nouveau champ d'action syndicale, était ouvert.

Des collègues se sont engagés pour la défense des conditions du travail au plus près de l'activité.

Les problématiques travail étant transversales (amiante, RPS...), un travail fédéral départemental et académique a permis d'ancrer davantage la FSU dans le réel des activités à travers visites d'établissement, formations, actions.

En deux ans, rien que pour l'académie de Créteil, près de 15 actes suicidaires : 7 enquêtes CHSCT ont conclu à un lien avec le travail.

Le travail, normalement vecteur d'épanouissement, est devenu lieu de souffrance. Ces suicides n'ont pas déclenché de réaction à la hauteur, ni des employeurs, ni peut être de nos syndicats

La FSU ne s'est pas donné les moyens structurels de travailler au niveau académique : toute décision revenant aux syndicats nationaux, il est très difficile d'organiser l'analyse et l'action en lien avec les CHSCTA et CTA alors que l'essentiel du travail est fait par la FSU.

Marc Lesvignes - Catherine Roustan-Jean Noel Tardy- Cécile Quinson
FSU94

Déterminé-es pour l'abandon du projet de réforme des retraites

Solidaire et intergénérationnel sont les fondements de notre système de retraite. Ce système est perfectible par l'amélioration des paramètres, modifiés par les contre-réformes à l'œuvre depuis 1987, et des droits liés aux enfants, la prise en compte des études, l'aménagement des fins de carrière... Mais ce système est basé sur un choix collectif de répartition des richesses, sur la garantie collective d'un taux de remplacement permettant un salaire continué.

Alors pourquoi changer tout le système ? Pour répondre à l'équation suivante : augmentation en vue du nombre de retraité-es et volonté politique de n'accroître ni la part du PIB consacrée aux retraites ni les taux de cotisation. Dès lors, la seule variable d'ajustement serait le montant des pensions versées. C'est ce que permettrait ce projet de réforme par la mise en œuvre d'un système à points organisant la baisse du niveau des pensions et favorisant, pour celles et ceux qui le pourront, la capitalisation et l'assurance individuelle.

Baisse des pensions par la prise en compte de l'ensemble de la carrière. En effet, les débuts de carrière avec salaire très faible, les périodes de chômage, les temps partiels imposés seraient des périodes durant lesquelles on ne pourrait acheter que peu ou pas de points.

Baisse des pensions par l'évolution des paramètres sans avoir besoin d'une nouvelle réforme. En effet, un conseil d'administration serait garant de l'équilibre des caisses et pour cela, pourrait faire reculer l'âge pivot et faire évoluer les valeurs d'achat et de service du point.

Ce système ne serait ni plus simple ni plus lisible, en raison de l'impossibilité de connaître le montant de sa future pension avant l'année de départ, ni plus juste car il ferait reposer sur des individus les conséquences des choix économiques et salariaux des entreprises et de l'Etat.

Il nous faut donc envisager une mobilisation au long cours qui va nous permettre une campagne d'opinion, un travail d'explication du projet, de déconstruction du discours gouvernemental, de construction d'un plan d'actions et de grèves. La FSU doit être à l'offensive dans la construction d'une mobilisation de grande ampleur avec nos partenaires syndicaux. Le 5 décembre doit être le début du rassemblement de tout le salariat pour modifier le rapport de force en faveur des salarié-es et gagner un autre partage des richesses et l'abandon de cette contre-réforme.

Emilie Moreau, EE

Le congrès de la FSU doit prendre position : retrait de la réforme de liquidation des retraites, rupture de toute concertation avec le gouvernement!

La "réforme" des retraites du gouvernement Macron n'est pas une "réforme de plus". C'est la liquidation de toutes les garanties subsidiaires en matière de retraite pour l'ensemble des travailleurs. La direction de la FSU en convient elle-même dans son numéro spécial Retraites N° 218 p 5 : "Avec le nouveau système, plus aucun objectif en termes de taux de remplacement... seul compte la valeur du point... On peut très bien se retrouver avec des pourcentages très faibles de son meilleur salaire dès lors que la valeur du point baisse.". Alors 20%, 30%, 40% de moins que les retraites actuelles? Personne ne le sait. Il n'y a plus aucune garantie de revenus pour les futurs retraités.

Et bien sûr, le projet Macron inclut la liquidation du code des pensions, partie intégrante du statut de la Fonction Publique. N'est ce pas dès lors la responsabilité de notre fédération, la première urgence, de se prononcer pour le retrait total de ce projet meurtrier? Pourtant dans les 24 pages du POUR sur ce projet, pas une seule fois l'exigence du retrait du projet du gouvernement n'est émise. Au contraire, Bernadette Groison annonce : "Un projet de loi devait être

Gagner la titularisation des accompagnant-es des élèves en situation de handicap !

Les emplois publics permanents, sur des missions de service public habituelles et pérennes, sont normalement occupés par des fonctionnaires. Une dérogation est possible quand il n'existe pas de cadre d'emploi statutaire. Dès lors, on peut se demander ce qui détermine le recours permanent à des agent-es contractuel-les quand le besoin est pérenne et que la nécessité de service est avérée.

Les AESH interviennent dans les écoles et établissements depuis plus de quinze ans. D'abord recruté-es comme auxiliaires de vie scolaire, leur mission a été officiellement reconnue par décret en 2014. Aujourd'hui ils et elles contribuent au bon fonctionnement du service et surtout sont indispensables à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Leur mission s'est durablement installée sans qu'on ait pour autant franchi le cap de lui donner un cadre statutaire.

Les AESH auront subi six années en CDD, voire plus s'ils et elles ont été recruté-es en contrat aidé, avant de signer un CDI. Leur temps de travail est calqué sur la semaine scolaire, au pire sur le temps notifié pour la compensation du handicap de l'élève, sans qu'ils et elles puissent travailler à temps complet. Leurs salaires très bas, au quasi minimum de la Fonction publique, combinés à des temps incomplets imposés, les obligent souvent à cumuler des activités pour vivre décemment. La mise en place à cette rentrée d'une gestion localisée au plus près des besoins dans des PIAL, va avoir pour conséquences une mutualisation des moyens et une plus grande flexibilité imposée aux AESH. Cette précarisation institutionnalisée est insupportable car elle entérine la maltraitance d'agent-es aux conditions d'emploi déjà très dégradées.

La FSU doit mener la bagarre du statut pour les AESH : seule la titularisation et l'assurance d'une carrière, d'un meilleur traitement, d'une formation professionnelle et de nouveaux droits conduiront à la reconnaissance d'un véritable métier et sortiront ces agent-es de l'impasse dans laquelle ils et elles se trouvent. Plus généralement la FSU doit continuer de dénoncer le sort réservé aux agent-es contractuel-les et gagner leur titularisation. C'est le préalable pour lutter contre la généralisation du recours au contrat prévue dans la loi de transformation de la Fonction publique. Ce n'est pas d'une Fonction publique précarisée, ni de services publics tirés vers le bas dont nous voulons.

Sandrine MONIER, École Émancipée

élaboré à l'automne... Il n'y a pas de temps à perdre pour débattre de ce projet et faire valoir nos contre-propositions."

La seule urgence serait donc ... de débattre du projet du gouvernement, pas de combattre pour qu'il soit retiré. Quant aux contre-propositions, pure diversion! La maison brûle et Berandette Groison propose de disserter sur son réaménagement!

C'est sans doute pourquoi, la direction de la FSU présente comme une opportunité la discussion sur la prétendue "revalorisation salariale" des enseignants dont Blanquer a précisé qu'elle se menait dans le cadre de la réforme des retraites. Autrement dit, il propose aux directions syndicales un marchandage infâme : acceptez la réforme des retraites et vous aurez des "compensations" salariales (probablement fictives de surcroît). Et la direction de la FSU accepte sans ciller ce marché de dupes!

Dans de nombreux syndicats (par exemple au sein de la CGT), la révolte gronde contre la politique de "concertation" par laquelle les dirigeants syndicaux acceptent de prêter la main au gouvernement.

Le congrès de la FSU doit rompre radicalement avec une telle orientation et se prononcer : retrait pur et simple du projet Macron! Rupture de toute concertation avec lui!

Olivier Rougerie, élu Front Unique CA SNES Clermont

Pour un syndicalisme de transformation éco-sociale

Les mobilisations éco-citoyennes contre le réchauffement climatique interpellent le mouvement syndical. A travers la remise en cause des modes de production et de consommation d'une économie mondialisée responsable d'une crise écologique sans précédent, elles entrent en résonance avec les aspirations de transformation sociale de la FSU.

Les luttes collectives pour la transition écologique, dans lesquelles s'engagent de plus en plus citoyen-nes, salarié-e-es et agent-es pèsent pour obliger les gouvernements à d'autres choix de société. Cependant les réticences justifiées d'une partie de la population à l'augmentation de la taxe carbone, mal conçue, doivent conduire le mouvement syndical à traiter de front urgence écologique et urgence sociale. Les premières victimes du dérèglement climatique sont les populations défavorisées, il faut donc penser les politiques en prévoyant des compensations aux taxes nécessaires. Le syndicalisme doit peser sur les pouvoirs publics et les entreprises pour que soient développées des politiques de formation professionnelle ambitieuses qui permettent d'accompagner les salarié-es en reconversion des industries polluantes.

La FSU et ses syndicats nationaux doivent également œuvrer dans d'autres domaines. Des conquêtes éco-syndicales sont à réaliser pour les personnels : conception écologique des bâtiments administratifs et scolaires et mise en œuvre de solutions face au réchauffement climatique pour améliorer les conditions de travail, mobilité domicile/travail fondée sur un impératif de sobriété énergétique, revalorisation salariale permettant d'autres choix de consommation, soucieux de la juste rémunération des producteurs et productrices.

La FSU, première fédération de l'enseignement, doit aussi promouvoir auprès de la jeunesse une autre conception du développement basée sur le respect de la biodiversité, sur la préservation des ressources, sur la justice sociale. En contraste avec l'immobilisme des gouvernants dénoncé par les Marches pour le climat, la société civile s'engage dans des comportements éco-responsables. De ce point de vue, l'école doit évidemment jouer un rôle central. Sa transformation est une nécessité pour devenir un lieu d'exemplarité, transmettre la culture nécessaire à la formation des futures générations à l'éco-citoyenneté et à la prise de conscience, objectif ignoré d'un système éducatif replié sur les fondamentaux.

La FSU doit poursuivre ces combats en s'inscrivant pleinement dans les mobilisations en cours.

Olivier KOSC UA

Jusqu'où laisserons-nous passer ces haines ?

Violents, humiliants, haineux : les propos et les actes à l'encontre de nos concitoyen-nes de confession musulmane en raison de leurs croyances et pratiques religieuses se multiplient sans que nous soyons en mesure d'empêcher l'inacceptable.

Bien sûr il y a eu l'odieux comportement de l' élu RN du conseil régional de Dijon, mais le RN se permet cela en prenant appui sur un climat entretenu dans les médias et par des politiques.

Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette affaire, en ce qu'il légitime et libère la parole raciste. Les derniers propos du président de la République avec son appel à la vigilance et au repérage des « signaux faibles » alimentent une suspicion généralisée envers les musulmans. Et c'est le ministre de l'intérieur qui a listé « les signes de radicalisation » à signaler : des gestes de la pratique banale et quotidienne de l'Islam ! De même JM Blanquer continue d'affirmer que les mères voilées ne seraient pas les bienvenues dans les sorties scolaires, en contradiction avec la loi en vigueur et stigmatisant une partie des parents d'élèves en raison de leur religion. La FSU doit condamner sans ambiguïté tous ces propos et actes islamophobes et exiger que soient rappelés les principes de la loi de 1905 sur la laïcité.

« Des plateaux télé dans leur course au buzz et à l'audience permanente, de nos rangs d'élus et de décideurs avides de gains électoraux, sans parler de nos sphères privées elles aussi imprégnées d'intolérances, jusqu'à quand allons-nous accepter que des citoyennes, des citoyens soient insultés, agressés, attaqués, stigmatisés en raison de leur religion ? Jusqu'à quand allons-nous accepter que la laïcité, socle de notre République, soit instrumentalisée pour le compte d'une vision ségrégationniste, raciste, xénophobe, mortifère de notre société ? Acceptons-nous de nous laisser sombrer collectivement ou disons-nous stop maintenant, tant qu'il est encore temps ? Jusqu'où pouvons-nous tolérer encore ces discours et actes de haine contre une partie de nos concitoyens ? Que laisserons-nous passer demain ? Qu'expliquerons-nous à nos enfants lorsque, dans quelques années, ils nous demanderont, à juste titre : « Qu'aviez-vous fait ? »

Cette tribune publiée dans le Monde a été signée par 90 personnalités et plus de 150 000 personnes en 2 jours ! Elle montre que des forces existent pour faire un travail de conviction en direction de la population pour stopper la haine.

Sophie Abraham (EE/Snuipp) Grégory Bekhtari, (EE/Snesup) Antoine Chauvel, (EE/Snuipp) Sophie Zafari (EE/snuipp)

Droits des LGBTI : une question syndicale à (ré)investir

Le texte préparatoire (III.1.1.d) se félicite d'une évolution des mentalités (malgré l'augmentation des actes LGBTIphobes). Si tel est le cas, c'est le fruit du travail des associations et des Marches des Fiertés qui œuvrent sans relâche à ce que le droit et l'égalité avancent. Mais nous sommes loin du compte : outre les conditions imposées aux hommes gays pour le don du sang, le sort réservé aux trans et intersexes, la quasi-impossibilité d'adopter pour les couples d'homosexuel-les, la question de la filiation soulevée par la PMA montre une fois de plus que les lois « bio » ne sont pas toujours « éthiques ».

En effet, la loi ne fait pas cas des personnes trans et intersexes en capacité de porter un enfant mais dont le genre civil est masculin. Cela n'est pas sans rappeler le cliché des LGBTI stériles qui n'a toujours pas disparu dans la société. De plus, l'acté notarié (la DAV) uniquement demandé aux couples lesbiens relève de la pure discrimination entre parents hétéros et lesbiens. La FSU doit donc demander l'accès à la PMA sans conditions, peu importe le genre ou l'état civil.

De manière générale, la FSU doit (re)prendre à bras le corps les questions LGBTI qui ne relèvent pas « d'enjeux », comme le titre le

texte préparatoire, mais de batailles politiques et syndicales pour obtenir l'égalité des droits dans la société, dans la rue, dans l'entreprise, à l'école.

Or, au fil des années, nous voyons que l'investissement de l'organisation dans les collectifs ou les Marches est en recul, comme si ces questions étaient secondaires ou « réglées », alors que nous savons qu'y compris au sein des organisations militantes des dérives sont possibles (cf. scandales à FO sur la vie privée des militant-es). La FSU doit donc se donner les moyens de reconstituer un secteur et un réseau militants, en capacité de créer des outils (brochures, tracts...) afin d'alimenter la réflexion. La CGT a su le faire, pourquoi pas nous ? Or, nous avons une responsabilité, notamment en tant que fédération majoritaire dans l'Education nationale (agent-es, usager-es et élèves étant tou-tes concerné-es par ces questions qui traversent la société).

Bien sûr, il ne s'agit pas de tomber dans le marchandising syndical, comme le fait la CFDT avec ses distributions massives de préservatifs lors des Marches. Bien sûr, les débats qui traversent les organisations LGBTI nous questionnent mais à l'heure de la réaction, alimentée par de nombreux courants nationalistes ou religieux, de quel côté devons-nous nous positionner ?

Fleury Drieu (SNUIPP-ÉÉ) et Marc Rollin (SNES-ÉÉ)

La violence d'État : un outil politique aux mains du gouvernement.

Le 21 juin 2019 à Nantes plusieurs jeunes sont tombé-es dans la Loire suite à une charge policière violente effectuée sans discernement et en pleine nuit. Le corps de Steve Maia Caniço sera repêché un mois plus tard.

Comme pour celles d'Adama Traoré, de Zineb Redouane, la mort de Steve est devenue un symbole, victimes d'une police qui se sent autorisée à tous les abus car couverte jusqu'au plus haut sommet de l'État.

Ces morts sont la suite logique des incidents graves qui se sont déroulés ces dernières années durant tous types de mouvements sociaux. Elles sont révélatrices d'interventions policières illégitimes, violentes, toujours plus répressives : pour obtenir le retrait des zadistes à NDDL, le gouvernement Ayrault envoie l'armée; pour faire passer la loi de casse du code du travail, Valls nasse et réprime toute manifestation.

Ce processus désormais rôdé trouve son paroxysme pendant le mouvement des Gilets Jaunes : mutilations, éborgnements, matraquages, arrestations sommaires... Lors du défilé du 1er mai dernier ce sont les syndicats qui seront réprimés par les CRS.

Les politiques libérales ne font qu'aggraver les inégalités et accentuer la misère sociale. L'État et ses représentant-es n'en supportent pas la contestation. Ils voudraient mener sans opposition les démantèlements des droits des salarié-es, comme des libertés individuelles.

La violence est l'outil que l'État utilise dès lors que son projet libéral ne rencontre pas le soutien majoritaire de la population. La répression, l'autoritarisme, les lois liberticides deviennent les moyens d'arriver à ses objectifs.

De plus la quasi-impunité des membres de la police coupables de violences interroge sur l'indépendance de la justice, garante des libertés. Nous devons le dénoncer systématiquement et les faire connaître autour de nous.

Et si l'on parle de violences partagées, est-il besoin de rappeler ici que la mission première des forces de l'ordre est de protéger les citoyennes et non de les empêcher de manifester en systématisant la violence ?

Le mouvement social est en danger face à la violence d'État, la fédération se doit de renforcer son action.

Nous devons agir avec nos partenaires, afin que soient garantis le droit d'expression, de rassemblement et de manifestation ainsi qu'exiger l'interdiction des armes mutilantes, la fin de l'impunité des violences policières par la mise en place d'une juridiction indépendante et la suppression de la BAC.

Antoine Chauvel, Hervé Heurtebize, Bernard Valin Ecole Emancipée

Manifester : un droit démocratique

Depuis plusieurs années, et notamment depuis les luttes contre les lois Travail, les manifestations syndicales se déroulent dans un climat de plus en plus tendu.

Affrontement physiques, usage de gaz, présence d'individus cherchant systématiquement la confrontation avec les forces de l'ordre nuisent aux mobilisations de travailleuses et de travailleurs qui désirent porter dans l'espace public leurs revendications.

La brutalité avec laquelle les cortèges de Gilets jaunes ont été réprimés, avec à la clé de nombreuses blessures mutilantes, jointe à l'épuisement de forces de police par ailleurs durement éprouvées par la lutte contre le terrorisme, ajoute à ce climat de tension, au risque de voir limité le droit à manifester, pilier de notre démocratie. Contrairement au droit de grève, la liberté de manifester n'est pas inscrite dans la Constitution. Ce droit est garanti symboliquement par son inscription dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. L'article 10 souligne : «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.»

L'article 9 de la convention européenne des droits de l'homme dit que la liberté de manifester ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles prévues par la loi et qui constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publique.

Dans ces conditions, comment savoir si certaines interdictions de manifester sont justes et ne sont pas seulement prises pour étouffer toutes contestations et les rendre invisibles ?

Pour nos libertés individuelles le droit de manifester devrait être inscrit dans la constitution.

Le pouvoir d'interdire une manifestation devrait émaner d'un collège de magistrats indépendants et non d'un préfet, qui est l'organe exécutif de proximité de l'Etat.

Bien entendu la sécurité des manifestants doit être la priorité des missions des forces de l'ordre, pour cela la doctrine d'emploi actuelle inefficace et parfois violente contre des innocents doit être totalement revue.

Elle doit faire la distinction entre casseurs, black blocs, groupes ultra violents et manifestants qui se retrouvent plongés malgré eux au milieu du chaos.

Le droit de manifester en paix, élément fondamental des libertés démocratiques, ne saurait être remis en cause sans que la démocratie ne soit fragilisée.

Flavien Benazet, Polo Lemonnier UA

Les enseignants ne seront pas les auxiliaires de l'État policier !

Le 7 octobre, E. Macron appelait à la mise en place d'une « société de vigilance » sous couvert de lutte contre l'« islamisme »: « repérer à l'école, au travail, dans les lieux de culte, près de chez soi, les relâchements, les déviations, ces petits rien qui deviennent de grandes tragédies ».

A sa suite, Castaner insistait : oui, la chasse à l'« arabo-musulman » est ouverte - le port de la barbe ou la pratique religieuse intensive en période de Ramadan constituant autant de signes suspects à ses yeux !

A ces appels de phare, le ban et l'arrière-ban de la bourgeoisie réactionnaire ont répondu « présent ».

Ainsi, le conseiller régional RN Odoul, qui hier faisait campagne pour défendre les « valeurs » chrétiennes, a insulté publiquement, le 11 octobre, une accompagnatrice scolaire voilée.

Ainsi, ce nouveau bruit de Ciotti, député LR que le port de la kippa n'a jamais fait frémir : il a demandé l'interdiction du voile lors des sorties scolaires, au nom de la « laïcité ».

Mais ce sont bien Macron et son gouvernement qui sont à l'initiative. Qu'on en juge aux déclarations infâmes de Blanquer selon qui le port du voile n'est « pas souhaitable dans notre société » et qui pointait encore le 16 octobre « des phénomènes qui traduisent un impact communau-

tariste (...) et donc oui nous demandons de le signaler. »

Faire des enseignants des auxiliaires de police pour épier et dénoncer les élèves d'origine immigrée. Voilà le propos. Voilà qui rappelle une autre époque.

Et si, à 80 ans d'écart, la langue d'un Pétain vient se glisser dans la bouche d'un Blanquer, il n'y a pas d'erreur : les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Comme dans les années 1930, la nouvelle manifestation de la crise du capitalisme qui s'annonce appelle une offensive redoublée contre tout ce qui subsiste des conquêtes ouvrières. Pour cela, la marche à l'État policier est un fait qu'attestent plusieurs morts et des dizaines de blessés, condamnés, mutilés, dans le cadre de manifestations systématiquement réprimées.

Il s'agit désormais de transformer les enseignants en collaborateurs zélés de cet appareil de répression.

La première responsabilité de la FSU est de dénoncer publiquement les propos de Macron et de ses ministres. Notre fédération et ses syndicats doivent appeler les enseignants à rejeter toutes les injonctions dans ce sens : l'esprit de la Collaboration n'entrera pas dans les écoles !

Yvon Breda (Front Unique) – Roubaix (59)

Catastrophe industrielle de Rouen : Toute la lumière doit être faite Les responsables doivent payer

La nuit du 25 au 26 septembre, un immense incendie ravage le site rouennais de Lubrizol, classé Seveso. Depuis, préfet et ministres multiplient les déclarations lénifiantes pour minimiser la gravité des conséquences sanitaires et écologiques alors que des milliers de tonnes de produits hautement toxiques ont brûlé.

Les patrons de Lubrizol ont profité de la complicité des gouvernements qui n'ont eu de cesse de relâcher les réglementations et de réduire les moyens des inspecteurs des sites aussi dangereux. Ainsi le préfet a autorisé par deux fois l'augmentation du stock des produits toxiques en vertu de la loi ESSOC de Macron (« pour un Etat au service d'une société de la Confiance »).

Une commission indépendante a été mise en place à Rouen, intégrant les organisations syndicales, FO, CGT, FSU La responsabilité de leur direction nationale n'est-il pas d'apporter tout leur soutien pour :

- Faire toute la lumière sur les responsables de ce crime ;
- Evaluer à sa juste valeur ce désastre sanitaire et écologique et toutes ses conséquences sur la population laborieuse ;
- Définir les mesures à prendre pour les réparer et les préserver autant que faire se peut, et ce afin de faire payer les coupables.

Les organisations syndicales ont les moyens à travers toutes leurs sections syndicales de dresser un véritable acte d'accusation contre les responsables de la pollution qui met en danger la vie des travailleurs dans les usines et les populations avoisinantes, à savoir le capital et sa loi du profit.

Il y a des centaines de sites Seveso en France. Le nombre d'accidents dans les installations classées dangereuses (ICPE) est passé de 827 en 2016 à 1112 en 2018. Cette escalade est à mettre au compte de l'augmentation de la précarité dans les usines et de la soustraction, des lois démantelant les droits des travailleurs, tout comme les attaques contre les services de la fonction publique chargés des contrôles. De ce point de vue, n'est-il pas urgent que la FSU rompe sa participation à la concertation sur laquelle s'appuie le gouvernement pour mettre en œuvre au pas de charge les décrets d'application de la loi de destruction de la fonction publique ?

La responsabilité des confédérations syndicales n'est-elle pas de se prononcer contre ces lois qui protègent les patrons à commencer par exiger l'abrogation de la loi ESSOC ?

M.-C. Saint-Lager (Front unique) - SNCS

Vous avez dit développement écologique ?

Le développement écologique : une saveur d'oxymore tant ces deux termes peuvent au fil du temps matérialiser le dévoiement des concepts. Après vérification, c'est même aujourd'hui une notion incompréhensible pour les militants du SNE.

Le moteur de recherche le plus efficace renvoie d'ailleurs seulement à la notion de « développement durable » et à sa plus belle représentation graphique, celle où le grââl du développement durable est l'intersection des exigences économiques, sociales et environnementales.

Sauf qu'en 2019, l'économie patine, les droits sociaux régressent et les exigences environnementales ont vocation à être totalement ignorées si l'on en croit les dernières circulaires d'instruction du Premier Ministre aux Préfets.

Donner un contenu à « développement écologique » exigerait de satisfaisable au préalable et à l'initiative de leurs gouvernants à une remise à plat totale des modes de production, d'échanges et de consommation des habitants de la planète, perspective simplement inconcevable pour l'instant.

Contresens économiques et financiers, dérèglements climatiques et extinction progressive de la biodiversité peuvent conduire à deux impasses : ne rien changer dans l'espoir que des évolutions technologiques (non encore imaginées à ce jour) le permettront et sombrer dans la théorie de l'effondrement.

Les combats du SNE sont beaucoup plus immédiats. Ses combats du quotidien concernent salaires et carrières ainsi qu'adéquation missions-moyens et, surtout ces derniers temps, du fait de la réduction disproportionnée d'effectifs, les troubles psychosociaux et les conditions de travail.

Derrière les affichages des gouvernements successifs et l'inflation de lois et règlements, non seulement les effectifs et les moyens n'ont pas suivi, mais les choix de l'administration et de l'Etat sur la considération des personnels et la prise en compte de leurs travaux ont été désastreux.

Bercy l'a théorisé : « l'Ecologie n'est pas un service public, mais une politique publique », la préfectoralisation en cours de ses services et opérateurs va achever le désengagement de l'Etat en le reportant sur les populations (collectivités locales et consommateurs). Les engagements internationaux et européens de la France, déjà basés sur des indicateurs très discutables (énergie, eau, biodiversité ...) n'ont donc plus de perspective d'être tenus.

Le SNE trouve aujourd'hui écoute et soutien au sein de la FSU, ses combats sont appelés à devenir les combats de toutes et tous.

Jean Jacques Maynard UA

Sortir du nucléaire, partout, complètement.

Les mandats que la FSU s'est donnés au Mans sur le sujet du nucléaire sont bien sûr le fruit d'un compromis entre ses différentes composantes.

Mais l'heure est grave : entre le coût exorbitant et la sécurité toute relative des EPR, les conditions de précarité des employé-es des centrales et l'âge déraisonnable de celles-ci dont on promet -et retarde ! - la fermeture ; entre les catastrophes, rebaptisées « accidents » qui ne seraient prétendument pas si graves et pas si fréquents (de Three Miles Island à Fukushima en passant par Tchernobyl), la question de l'extraction des minerais dans des pays exploités comme celles des quasi-esclaves qui y travaillent dans les mines et celle des déchets qui ne se pose pas qu'à Bure ; entre le mensonge du « 0-émission-de-gaz-à-effet-de-serre » (l'uranium ne se déplaçant ni par voiliers, ni à dos d'âne par exemple), le lobby nucléairolâtre surtout français et l'indépendance énergétique toute relative de pays rarement producteurs de matière première, on a tout de même une bonne raison de vouloir s'en sortir, de vouloir en finir avec non seulement un gaspillage économique et écologique aberrant mais surtout avec une propagande qui ne jure que par une dépense énergétique toujours plus importante

pour laquelle le nucléaire serait la seule réponse... sans se gausser de l'éolien, du solaire, de la biomasse par exemple (qui posent des problèmes, mais moindres tout de même) mais sans surtout jamais poser la question de la sobriété voire (attention, âmes sensibles, gros mot) de la décroissance.

Tout cela, c'est sans compter le nucléaire militaire, encensé par ses apologistes comme l'assurance de ne jamais être utilisé par essence (une pensée pour le prochain 75ème anniversaire des bombardements américains au Japon) mais défendu à des pays dangereux (nous, nous sommes civilisé-es...) qui ne se privent pas d'envoyer paître les interdits occidentaux du Pakistan à l'Inde en passant par la Corée du Nord, l'Iran ou Israël.

On nous rétorquera que le nucléaire, tout de même, c'est bien utile en médecine et dans la recherche fondamentale. Que la radioactivité, ça existe à l'état naturel et que tout est question de dosage. Que, vouloir se passer du nucléaire, c'est souhaiter le retour à la bougie, tarte à la crème de celles et ceux qui ne veulent pas croire que des gens sérieux se sont, depuis un moment, penchés sur la question en proposant de vraies alternatives et des réflexions argumentées sur le sujet.

Michel Décha, Nantes, Ecole émancipée.

Construire une activité syndicale pour la transformation sociale et écologique.

Depuis un an, les « mobilisations Climat » sont entrées dans un nouveau cycle. Elles annoncent une reconfiguration profonde de la manière dont les questions écologiques et sociales seront posées à l'avenir. Les mobilisations sont massives et internationales avec 8 millions de manifestant-es dans le monde en septembre. Les messages se précisent, les causes et responsables du dérèglement climatique (gouvernements et multinationales) sont pointés du doigt. « La politique des petits pas » et les appels à la responsabilité de chacun-e de Macron n'ont aucune crédibilité tant sa politique va à l'encontre de ce qui est requis pour répondre à l'ampleur des crises. « Changer le système, pas le climat » répondent les jeunes générations.

Les réponses de « marché », l'intensification du libre échange, les politiques au service du capital et à l'accumulation des profits s'opposent à la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux. La préservation de la planète et l'adaptation au dérèglement climatique déjà à l'œuvre impliquent une vision de long terme qui place l'écologie, la solidarité, l'égalité femme-homme, la justice, la démocratie, au cœur d'un projet collectif fondé sur un nouveau contrat social.

Un retour de l'action publique est impératif, pour que les investissements soient guidés par l'intérêt général et non par les lois du marché, accompagnée d'une révolution fiscale pour obliger les multinationales les plus polluantes à financer. En parallèle il s'agit de définir démocratiquement les besoins essentiels, développer les services publics et la sphère de la gratuité pour y répondre, tout en limitant ou interdisant les productions nocives pour notre éco-système.

Ce projet de transformation sociale doit s'accompagner de pratiques syndicales du quotidien, qui partent des questions posées par les défis environnementaux : sécurité et santé au travail, pratiques professionnelles et sens de notre travail au regard de ces défis, nouveaux droits (au transport, à un environnement de travail sain et adapté aux dérèglements climatiques) pour les salarié-es, moyens de contrôler les entreprises, etc.

Les défis environnementaux nous imposent de reconstruire la « double besogne » du syndicalisme de transformation sociale : des revendications immédiates, pour améliorer nos conditions et notre environnement de travail et de vie, adossées à un projet de transformation sociale et écologique anti-capitaliste pour faire que « répondre à l'urgence sociale et environnementale » ne soit pas qu'un slogan.

Julien Rivoire (Snesup-Fsu), Pierre Noël (Snuitam-FSU), Laurent Lagarde (SNUipp-FSU) pour l'École Emancipée

Contribution ée : Pour la construction de la grève féministe

Avec plus de 120 féminicides depuis le début de l'année 2019, presque 220 000 femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles chaque année, des inégalités salariales qui peinent à se résorber, le poids du patriarcat pèse encore énormément sur la vie quotidienne des femmes, tant dans la sphère privée que dans le monde du travail.

Au moment où le gouvernement a lancé son opération de communication avec le Grenelle des violences conjugales, force est de constater qu'il y a un véritable décalage entre les discours d'intention et les moyens mis en œuvre pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes. A la place d'une politique volontariste pour éradiquer ces violences, le gouvernement supprime l'organisme qui les mesure (ONDRP), réduit les budgets des associations qui accompagnent les femmes victimes, ferme des centres IVG...

Dénoncer les violences faites aux femmes dans le cadre de la journée internationale du 25 novembre est une étape nécessaire mais pas suffisante. Rendre visible toutes les oppressions vécues par les femmes est une nécessité. De nombreux mouvements ayant émergé ces dernières années y ont contribué : metoo, balance ton porc, le mouvement pour l'égalité salariale (#5Novembre16h47 en 2019), NousToutes. Désormais avec le #Nonarrêtetoutes, il faut passer à la vitesse supérieure et viser la construction d'une grève féministe.

A l'instar de ce que le MLF avait initié le 9 juin 1974, et des dernières grèves féministes réussies en Espagne (6 millions de grévistes, 500 000 manifestantes), en Belgique, en Suisse, en Grèce, en Argentine, il devient incontournable de faire avancer les revendications féministes sous une autre forme que les manifestations rituelles du 25 novembre et du 8 mars. Imaginons ce qui se produirait si le même jour en France, dans différents pays européens voire à l'échelle internationale, toutes les femmes cessaient de travailler (travail rémunéré, domestique) mais aussi de consommer ... c'est toute la société qui s'arrêterait de tourner !

Pour que le 8 mars prochain soit celui de la vague violette, pour dire STOP aux violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes, la FSU doit continuer à s'investir dans les collectifs qui contribuent à la construire nationalement et localement. notamment dans le collectif « On arrête toutes » et impulser la construction de cette grève au niveau intersyndical.

Sophie Abraham (60), Amandine Cormier (93), Mary David (44), Fanny Gallot (93), Laurence Laborde (33), Anne-Marie Pavillard (retraîtée), Laurie Rohart (59), Céline Sierra (44), Valérie Soumaille (86), Valérie Tavernier (12) pour l'École émancipée

Mettre du jaune dans le moteur

La suppression de l'ISF dès le début du quinquennat conjuguée à une flat-tax sur les plus-values est emblématique de la politique menée par Macron, une politique de classe au service des plus riches.

Face à cette injustice fiscale, décuplée encore par un projet de taxe carbone frappant durement les classes populaires, et dans un contexte de forte augmentation des inégalités, un mouvement social inédit, les Gilets jaunes, s'est développé depuis novembre 2018. Il a enclenché une très forte dynamique de mobilisation de façon indépendante du mouvement syndical et contribue à un renouveau des mobilisations tant dans leurs formes que dans leurs déterminations.

Le syndicalisme n'a pas joué son rôle dans cette séquence sociale. A quelques exceptions locales près, il s'est positionné en extériorité du mouvement des GJ, voire en rivalité.

Il avait pourtant la responsabilité de se rapprocher de cette révolte des plus démunis, en travaillant à la convergence des revendications et des mobilisations. Les problématiques sociales et environnementales, portées les Gilets jaunes et résumées par le slogan « fin du mois, fin du monde, même combat ! » sont en effet celles du mouve-

ment syndical.

Le syndicalisme aurait également dû, dès le début, prendre la mesure des violences d'État, de l'aggravation de l'autoritarisme et de la répression.

Rien n'est pourtant trop tard pour construire ensemble les convergences permettant de s'opposer à la contre-réforme des retraites à venir, à la destruction de la Fonction publique en cours ou encore au délitement des services publics.

Il y a urgence à rassembler les colères sociales et cimenter très largement un front d'opposition puissant pour faire échec aux politiques ultra-libérales en y englobant toutes les forces disponibles, qu'elles soient écologiques, associatives, syndicales, politiques ou de forme indéfinie...

Le syndicalisme de luttes et de transformation sociale doit jouer un rôle moteur dans cette construction de luttes d'ensemble avec toutes les salarié-es, du public comme du privé, portant ou pas des gilets colorés jaunes, rouges ou verts.

Véronique Bonnet EE SNEP/FSU

Un combat à venir : le Service national universel (SNU)

La FSU a déjà caractérisé le projet de SNU, et en demande l'abandon.

Un collectif national s'est mis en place, rassemblant diverses organisations (philosophiques, syndicales, associatives). L'enjeu est d'engager une campagne sur la durée en direction de la jeunesse, des personnels et de la population... pour mettre en échec ce projet.

L'appel unitaire adopté par le collectif national contre le SNU analyse clairement les différents problèmes (extraits de l'appel) :

« Une opération de soumission de la jeunesse : il s'agit d'inculquer un esprit d'obéissance aux règles, un respect absolu des normes... (...) Cette volonté de soumission passe aussi par un contrôle renforcé, notamment à travers la mise en fiches de tous les jeunes de 16 à 25 ans ; on sait comment ce genre de fichier peut être utilisé ! Volonté de soumission, enfin, car elle ne reconnaît comme « engagement » des jeunes que les dispositifs étatiques.

La remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses : (...) Avec le SNU, chaque année, 800 000 jeunes seront exploités/es, sans aucun de ces droits, pour des durées variables ; ils et elles seront très vivement encouragés à poursuivre leur « engagement volontaire » par un service civique, dans les mêmes conditions de précarité.

Des dépenses considérables : 6 milliards €/an, selon un rapport sénatorial de 2017. Ces milliards seraient bien plus utiles pour le service public de l'Éducation, qu'aux mains des militaires !

Le renforcement de la militarisation. Encadrement militaire, levée du drapeau, chant guerrier, uniforme, parcours du combattant, raid commando, etc. contribueront à l'endoctrinement des jeunes. La propagande visera à banaliser encore plus le rôle de l'armée, alors que celle-ci est en pointe dans la répression, sur le territoire français, dans les colonies et diverses régions du monde (...) ».

Sans ignorer la question de « l'engagement » des jeunes, mais en l'envisageant dans une perspective émancipatrice (« Le gouvernement nous dit : il faut que les jeunes s'engagent. Mais c'est déjà le cas ! »), l'appel unitaire se conclue par : « Non au SNU ! Abrogation du SNU ! ».

Bien sûr, un texte seul ne suffit pas pour changer les choses, ni même un collectif national : il doit se décliner en collectifs départementaux voire locaux, en initiatives concrètes. La FSU peut et doit y prendre toute sa place, aussi bien dans le cadre du collectif national que dans les collectifs départementaux ou locaux.

Quentin Dauphiné, Émancipation (83)

Construire la grève du 8 mars : pour une véritable politique féministe dans la FSU !

Le grenelle des violences conjugales, la réforme des retraites, comme le reste de l'actualité démontrent toujours plus que les questions féministes ne sont pas une priorité du gouvernement. Pourtant, les violences et les inégalités sont toujours là quant à elles. Les femmes sont les plus touchées par la précarité, le chômage, les violences ; elles subissent aussi le racisme de manière accrue comme l'a démontré l'énigme stigmatisation d'une mère voilée récemment, mais aussi les conséquences du réchauffement climatique (elles représentent 80 % des réfugiés climatiques).

Les collectifs féministes, nombreux, multiplient les actions pour rendre visibles ces questions. De même, les grèves des travailleuses précaires (Onet, hôtels Accor (Ibis), Marriott...) montrent à quel point les femmes sont déterminées à crier leur colère. A l'international, ces questions ont pris de l'ampleur lors des mouvements très suivis les 8 mars depuis plusieurs années.

En France, l'articulation entre la dénonciation des violences faites aux femmes et la nécessité de la grève peine encore à prendre. Les organisations syndicales, si elles développent la promotion de certains

Libéralisme autoritaire : un projet politique antisocial et antidémocratique

« Macron et Le Pen, c'est la même chose ! », « Le libéralisme est un fascisme » etc. Ces discours confus, très présents avant le second tour de la présidentielle de 2017, refont surface après la répression féroce du mouvement des Gilets Jaunes par le gouvernement. Évitions les raccourcis et caractérisons les choses. Le libéralisme économique – et sa version actuelle dite néolibéralisme – n'est pas un fascisme. En revanche, pour ce projet conçu par et pour les élites, en faveur de leurs droits et de leurs libertés à elles, la démocratie de masse a toujours été un obstacle à sa pleine mise en place. L'option d'un régime plus ou moins autoritaire est donc une voie qui n'est pas écartée par ses partisans, bien au contraire (voir les écrits de F. von Hayek).

Depuis son élection à la présidence, Emmanuel Macron met en œuvre ce projet sans la moindre nuance en mobilisant les institutions de la V^e République au service du développement du marché et du capital. La V^e République elle-même est un régime mixte et loin d'être une démocratie achevée. Ayant en soutien une majorité à l'assemblée, Macron détruit méthodiquement les protections sociales et les services publics sans qu'aucun contre-pouvoir institutionnel ne pèse sur lui. Il marginalise les syndicats en imposant la loi travail et en mettant fin au paritarisme. Quand la rue exprime le désaccord de la majorité de la population à sa politique, il utilise la police pour écraser la contestation sans le moindre respect pour l'intégrité physique des manifestant-es et fait voter des lois attentatoires aux libertés publiques collectives. Il y a bien aujourd'hui une pente autoritaire du gouvernement, qui assume de restreindre les droits et libertés démocratiques pour mieux réduire les droits sociaux. Cette démocratie en régression n'est certes pas équivalente à une dictature, règne de l'arbitraire et de la destruction systématique des organisations d'opposition, mais elle demande de repenser notre syndicalisme et son lien au mouvement social.

Pour reconquérir les droits sociaux et démocratiques perdus, lutter contre la répression et la criminalisation du mouvement social est bien sûr indispensable, mais renouveler les formes de ce combat dans des conditions pareilles l'est tout autant. Face au réchauffement climatique, des mouvements ont remis au goût du jour la désobéissance civile de masse pour faire pression sur les gouvernements. Pourquoi ne pas s'en inspirer pour défendre nos libertés face aux lois liberticides ?

Grégory Bekhtari (Snesup/EE)

problèmes, reculent face à la promotion et l'organisation de la grève du 8 mars, reléguant de ce fait les questions féministes au second plan.

Il est temps pour la FSU de mettre sa politique et ses actions en accord avec ses idées, et de prendre à bras le corps la question de la grève des femmes. Organiser la grève du 8 mars exige de lancer une campagne active et sur la durée. Pour informer les collègues, porter les questions féministes, médiatiser les mouvements qui fleurissent à l'international. Mettre la grève à l'ordre du jour, c'est aussi la seule manière pour que l'égalité soit discutée à la base, parmi les personnels.

Dans un contexte marqué par la montée de la contestation féministe, la FSU doit donc ouvrir la voie vers la promotion de la grève des femmes, en favorisant les formations sur les questions féministes, en menant une campagne active de sensibilisation sur ces questions et la nécessité de la grève, et en se tournant vers les autres organisations syndicales pour lancer une campagne active de grève. Espérons que le congrès 2019 sera celui de l'organisation de la grève des femmes !

Karine Prévot, Émancipation 44

Laïcité : s'élever contre le dévoiement islamophobe.

En France, le terme d'islamophobie fait débat alors qu'il est accepté dans le monde anglo-saxon, dans le milieu universitaire. Le concept d'islamophobie est critiqué parce qu'en utilisant le terme « islam », ce mot entretiendrait la confusion entre lutte contre les discriminations et critique d'une religion. Si le terme islamophobie est évidemment critiquable, ces objections le sont tout autant. La critique de la religion, tout à fait légitime, ne doit pas servir de paravent à la discrimination. Et des discriminations, des violences, nos concitoyen-nes musulman-es y sont confronté-es pas seulement par racisme mais bien à cause de leur appartenance réelle ou supposée à la religion musulmane. Comment nommer autrement qu'islamophobe le fait d'aller taguer ou mettre des têtes de cochons sur des mosquées ? Et refuser de nommer c'est ne pas reconnaître les victimes dans leur statut de victimes, c'est relativiser, c'est invisibiliser.

Refusant d'admettre leur islamophobie, des personnalités politiques dont Jean-Michel Blanquer, se sont érigées en défenseur-euse de la laïcité avec une obsession : le voile et les sorties scolaires.

Instaurant volontairement une confusion entre usager-es, agent-es et accompagnant-es occasionnels, le Ministre de l'Education Nationale, au mépris de la jurisprudence, souhaite élargir le principe de neutralité, pilier de la laïcité.

De la neutralité, JMB n'en a pourtant guère fait preuve lorsqu'il déclare publiquement qu'il ne faut pas encourager les femmes voilées à accompagner les sorties scolaires.

Personne n'est dupe. D'un côté ces sinistres protègent l'enseignement privé, le rôle de l'Église catholique et de la religion chrétienne, de l'autre, ils-elles font des musulmans des bouc-émissaires de tous les délitements sociaux qui nous entourent. Les résultats de ce discours sont connus : 67 % des français-es jugent la laïcité instrumentalisée et 49 % qu'on en parle qu'à travers l'islam selon l'observatoire de la laïcité.

Pour nous, il ne peut y avoir de confusion : Les accompagnant-es ne sont pas des agent-es soumis-es à la neutralité. Le fragile équilibre laïc, tout comme le lien école-famille, ne peut être remis en cause à des fins discriminatoires.

Faire vivre la laïcité au quotidien en refusant tout prosélytisme c'est à la fois faire confiance à la professionnalité des professeurs des écoles, premier-es concerné-es, tout en refusant les logiques d'exclusion et de bouc-émissaires.

Sophie ABRAHAM (SNUipp-FSU), Grégory BEKTHARI (Snesup-FSU), Antoine CHAUVEL (SNUipp-FSU), Marie HAYE (Snes-FSU) pour l'école émancipée.

En Catalogne comme partout dans le monde : défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Après un procès politique de 8 mois, le Tribunal Suprême de l'État espagnol, qui s'inscrit dans l'héritage du franquisme et dont les observateurs-trices internationaux ont relevé les dérives et les anomalies, a rendu un verdict inique et totalement disproportionné qui vise à criminaliser les actions en faveur de l'autodétermination.

Ce droit qui a systématiquement été refusé par les gouvernements espagnols, est pourtant reconnu par toutes les Chartes et les droits internationaux.

L'enjeu n'est pas d'avoir un positionnement sur la question de l'indépendance, mais de dénoncer la gravité des attaques contre les droits, les libertés et contre la démocratie, qui ont lieu en Catalogne.

Le peuple catalan, dans toute sa complexité a, au moins pour partie, des aspirations qu'il faut écouter. Aspirations auxquelles la crise de 2008, particulièrement violente en Catalogne, et les réponses libéralo-autoritaires apportées par le Parti Populaire, n'ont pas su répondre. La montée de l'indépendantisme est, en effet le produit de la politique intransigeante du gouvernement central qui, au delà de la question nationale, veut restaurer les principes d'autorité, de grandeur de la nation, tout en défendant une vision néolibérale de l'économie. C'est le résultat d'un refus institutionnel de revoir la Constitution de 1978 qui, dès le départ, portait en elle les germes des conflits actuels. Ce sont aussi des républicains qui veulent en finir avec la monarchie et ce qu'elle représente.

Les organisations syndicales, y compris UGT et CCOOO, de l'État espagnol s'expriment clairement : c'est à minima un appel au dialogue, à réformer la constitution et à la fin de la répression qui émane de ces organisations quand ce n'est pas le droit au référendum qui est revendiqué.

Autant d'éléments qui doivent être pris en compte et permettre d'affirmer notre soutien à une solution négociée : il ne peut jamais y avoir de solutions répressives à des aspirations populaires a fortiori quand il s'agit du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Pour que ce dialogue ait lieu deux conditions seront nécessaire : il faudra que la répression s'arrête immédiatement et que les peines de prison soient annulées. Ensuite, au peuple de s'exprimer.

Comme l'énonçait la FSU à son congrès de Marseille : « il est de la responsabilité de la FSU de condamner toutes les atteintes au droit, aux libres choix des peuples ».

*Antoine CHAUVEL (SNUipp-FSU), Marc Rollin (SNES-FSU), Sophie ZAFARI (SNUipp-FSU) pour l'École Emancipée
Hervé HEURTEBIZE (SNUTER-FSU)*

DE L'AIR, OUVREZ LES FRONTIÈRES

La question des migrant-es est toujours d'actualité, non pas parce qu'il y a une « crise des migrant-es » mais parce qu'il y a une crise de l'accueil. Malgré le départ de Salvini, l'Italie n'accueille les bateaux qui sauvent les migrant-es en Méditerranée qu'au compte-goutte. Et le gouvernement d'Emmanuel Macron n'est pas mieux, ses actes envers les migrant-es et ceux de sa police n'ayant rien à envier à ceux du fasciste Salvini. Face à un climat raciste dans toute l'Europe, France comprise, je vous fais part de 11 points que nous avons élaboré cet été au Festival Passeurs d'humanité dans la Roya, avec des membres de Roya citoyenne, du BAAM (Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrant-es, basé sur Paris) et d'autres militant-es présent-es.

- L'ouverture immédiate des frontières
- La liberté de circulation et d'installation (article 13 de la DUDH)
- L'arrêt des expulsions et le démantèlement des CRA
- L'accès au travail, à la formation, ainsi qu'à des cours de français pour tout-es, dès l'entrée sur le territoire

- La fin de l'application du règlement Dublin III et des accords bilatéraux.
- La régularisation immédiate de tout-es les sans-papiers.
- L'ouverture de places d'hébergement d'urgence et d'insertion via la réquisition des logements et locaux vides
- La fin de la liste des pays sûrs
- L'arrêt immédiat des ventes d'armes (exemples: zodiacs à la Libye)
- La reprise immédiate des sauvetages en mer
- La fin des contrôles au faciès et du harcèlement policier
- La fin de la preuve nécessaire de l'orientation sexuelle pour les personnes LGBTQI+

Il est temps que ce soient nos thèmes, nos idées, qui soient débattues et pas celles de l'extrême droite. Il est temps de reconquérir l'hégémonie culturelle !

Olivier Sillam (Snes/EE)

Droit de vote et d'éligibilité des étranger-es

Au dernier congrès du Mans, la FSU avait décidé de mettre en débat la perspective d'aller vers le droit de vote et d'éligibilité des résident-es étranger-ères à toutes les élections.

Depuis plus de 30 ans, les gouvernements successifs ont promis d'octroyer aux « non communautaires » le droit de vote aux élections locales. Mais comme eux, Macron n'a fait que durcir les lois concernant l'immigration. Dans le même temps, la société dans son ensemble est devenue perméable aux idées d'extrême-droite, le racisme est de plus en plus décomplexé et les étranger-es de plus en plus stigmatisé-es.

Il convient de lutter contre ces discriminations autrement que par des incantations.

Comme les Français-es, les étranger-es résidant en France paient des impôts, participent à la solidarité nationale, à la vie économique, sociale, culturelle et associative., tout cela sans pouvoir y voter ni y être élu-es !

Seul-es les étranger-es issu-es de l'UE ont ce droit aux élections locales. On entend souvent que les élections législatives sont celles de la représentation nationale, donc qu'il est légitime d'en exclure les résident-es qui n'ont pas la nationalité française et qu'il faut plutôt se battre pour

leur accès à cette nationalité. Cette conception de la citoyenneté adossée à la nationalité s'oppose à celle que la FSU doit défendre : la citoyenneté de résidence. Celle qu'on devrait posséder comme un droit fondamental issu de la tradition de la Déclaration des Droits de l'Homme et de la Commune (qui compait des étranger-es dans son gouvernement) ; à partir du moment où on reside dans un pays dans la durée et qu'on a rejoint une communauté de destin, peu importe ses origines ou son héritage.

Si nous voulons une société plus juste, tous les étranger-es doivent pouvoir prendre part au débat démocratique et donc participer aux décisions politiques.

Au niveau local, certes, mais aussi au niveau national car c'est à ce niveau que se font les grands choix de société. S'ils et elles ont le devoir de financer la politique, ils et elles doivent avoir le droit de la décider...

Donner le droit de vote et d'éligibilité à tou-ttes les étranger-es à toutes les élections serait un signe fort envoyé aux millions d'étranger-es qui vivent en France depuis des années.

Toutes et tous égaux-ales en devoirs, nous devons être toutes et tous égaux-ales en droits.

Amandine Cormier (SNES), Grégory Bekhtari (SNESup) pour l'EE

Thème 4

Pour imposer l'unité, revenir à la base !

Depuis plusieurs années, il grêle des réformes grosses comme le poing sur la tête des travailleur-ses et des services publics dans ce pays. Force est de constater que les actions ponctuelles, isolées, lancées de manière unilatérale par chacune des organisations syndicales, ne parviennent pas à faire reculer les gouvernements successifs ! Force est de constater aussi que la dispersion syndicale est trop souvent la règle tant il est vrai que si les organisations entendent mener la lutte pour gagner, elles le font aussi pour renforcer leur représentativité par rapport aux autres organisations par ce biais. La CGT prend souvent les devants en mettant les autres devant le fait accompli, et sans tenir compte de leur rythme ou de ceux des différents secteurs, Solidaire en est de plus en plus circonspecte et la FSU cherche à incarner une « voie moyenne » entre ces forces et la CFDT et l'Unsa, ce qui bride ses initiatives. On est loin du « tous ensemble » qui a fait la force des mobilisations de 1995 et que les manifestant-es scandent encore aujourd'hui. Pour retrouver cette force, c'est dans l'action et souvent à une échelle locale qu'il faut la reconstruire.

Dans de nombreux départements, les intersyndicales sont bien vivantes. Elles peuvent être à l'initiative de manifestations ou de stages. Dans le contexte actuel de la lutte contre la réforme des retraites, c'est cette voie qui doit être privilégiée : l'organisation commune d'intersyndicales avec des comités de quartiers, des secteurs en luttes et d'autres forces, qui permette un véritable travail commun et qui renforce les liens directs entre les travailleur-ses. A partir de ces actions locales, il sera possible de construire une véritable unité qui ne serait pas de façade ni sans lendemain. Cela permet aussi de créer des habitudes de travail en commun faisant de l'unification syndicale une perspective moins mythique. Comme le dit le texte du thème 4 « En ce qui concerne les actions, certaines modalités qui émanent du terrain doivent être analysées, popularisées et leur généralisation doit être proposée. Les mobilisations doivent se construire avec les personnels et nécessitent des modalités qui conviennent au plus grand nombre pour réussir les moments forts des luttes et porter nos propositions. »

Sans abandonner les actions unitaires au niveau national, au contraire en les cherchant systématiquement, c'est la rue qui, comme elle l'a fait lors des manifestations de 1934 sur le plan politique peut imposer une unité syndicale efficace et de lutte. Nos textes nous donnent la direction, à nous de nous y engager !

Elisabeth Hervouet SNES EE

Syndicalisme et politique sont dans un bateau

La question du rapport entre syndicalisme et politique, aussi vieille que le syndicalisme, n'en relève pas moins d'une actualité brûlante.

Le quinquennat en court illustre en effet une asymétrie de situation dramatique pour le syndicalisme de transformation sociale. Si le patronat, et plus globalement les forces sociales partisans d'un rapport de domination envers le monde du travail public ou privé, disposent d'un débouché politique à travers la Droite conservatrice ou libérale, il n'en va pas de même pour le mouvement syndical.

Les raisons qui expliquent la distance entre syndicalisme et Gauche politique, pour être séculaires, n'en demeurent pas moins valables depuis la Charte d'Amiens en 1906: impératif de l'indépendance syndicale garante de la crédibilité des organisations aux yeux des salarié-es, convaincu-es que leurs revendications et décisions ne sont pas prises ailleurs qu'au sein de leurs directions élues, souci de ne pas importer dans des organisations par nature rassembleuses des querelles partisans et/ou électoralistes, refus d'externaliser certains champs revendicatifs, sociaux, économiques, politiques ou écologiques.

Pour autant qui peut nier le rôle démobilisateur car désespérant de l'absence actuelle de perspective d'arriver au pouvoir d'une Gauche susceptible de transformer les revendications en législation ? Les revendications sociales deviennent des conquêtes sociales par l'alliance lucide de la mobilisation sociale et de la loi, du syndical et du politique. Ainsi de la traduction en lois des luttes sociales pour la réduction du temps de travail ou l'extension du champ de la protection sociale.

C'est pourquoi l'indépendance ne peut se traduire par l'indifférence. Outre la défense des libertés démocratiques, le mouvement syndical, nécessairement attaché à la résorption de ses propres divisions, ne peut se désintéresser à l'avenir du paysage politique à Gauche, ni se résigner à son fractionnement.

Faute de quoi reculs sociaux et montée des courants nationalistes et identitaires se conjugueraient, bien loin des intérêts des travailleuses et des travailleurs.

Renouer des liens, échanger sur les contenus, travailler de concert dans le souci de nos responsabilités respectives et dans la transparence à un projet de transformation sociale fidèle à l'histoire du mouvement social français, relèvent donc d'une ardente et urgente nécessité.

Mathieu Leiritz, Polo Lemonnier UA

Des évolutions nécessaires de notre syndicalisme

Les défis que doit relever le syndicalisme en général et la FSU en particulier sont immenses. Ce congrès doit être le moment privilégié d'un échange sur ce contexte de crise et d'une réflexion de fond sur le rôle du syndicalisme, l'évolution des pratiques syndicales, leur nécessaire adaptation en lien avec une ambition réaffirmée de demeurer une organisation de masse proche des préoccupations des agent-es et au service du progrès social.

Le thème 4 note à juste titre que « *la crise démocratique s'incarne notamment par une perte de confiance dans le système représentatif qui touche le politique et percute le syndicalisme, par ailleurs mis de côté en France par le pouvoir* ». S'ensuit une série de questions sur les conséquences à en tirer pour notre stratégie d'action et notre fédération. Y répondre avec le plus de précision et de lucidité possible relève d'une nécessité quasi vitale dans le contexte actuel.

En effet, si les problématiques ne sont pas nouvelles, deux éléments au moins leur donnent un caractère d'urgence.

Premièrement, l'intérêt d'une organisation syndicale pour structurer, organiser et faire déboucher les aspirations des salarié-es est questionné autant par le fait que de nombreux-ses salarié-es se détournent de toute action collective que par des mouvements type « gilets jaunes » qui font de leur développement en dehors des syndicats un gage de leur efficacité. L'enjeu est donc de réaffirmer le rôle du mouvement syndical en tant que lieu d'élaboration démocratique des orientations et des stratégies d'action, tout en recherchant l'efficacité et la réactivité. La structuration n'est pas une faiblesse mais un atout car elle est seule à même de faire du commun. C'est ce qu'il pourrait s'agir de faire partager aux collègues par des campagnes intensifiées de syndicalisation, par des rencontres diversifiées (débat, stages, informations syndicales, etc).

Deuxièmement, la loi Fonction publique votée cet été donne un coup d'accélérateur à un mouvement de long terme d'affaiblissement du cadre statutaire. Nous devons continuer à combattre cette évolution, mais elle nous oblige aussi à nous redéfinir, nous qui avons assis notre pratique syndicale sur la défense des personnels dans un cadre collectif fort. Les nouvelles modalités de gestion signent avec brutalité la fin du paritarisme : comment continuer à aider et informer les collègues ? Au-delà comment continuer à faire du commun dans le nouveau cadre imposé qui pourrait ne plus être catégoriel mais qui pourrait être de plus en plus transversal et pourrait donc relever de plus en plus de la fédération ?

Pour faire du commun, la FSU a plusieurs atouts : des valeurs fortes et identifiées, le pluralisme dans son fonctionnement, la pratique d'un syndicalisme au plus près des personnels, la présence militante forte sur le terrain. C'est en partant de ces atouts que doivent se réfléchir les évolutions, à commencer par le rôle et donc les moyens donnés à la structure fédérale pour mener à bien toutes ces tâches, défendre la Fonction publique et toutes et tous ses agent-es.

Benoît Teste, Bernadette Groison, UA

Pour un syndicalisme de notre temps : nous n'avons ni le temps ni le choix

Dans un contexte d'émiettement syndical, de crise du syndicalisme, de combativité populaire incarnée ces derniers mois notamment par les « GJ » et d'une offensive anti-sociale de grande intensité menée par Macron aux ordres du MEDEF et des institutions internationales du capitalisme (UE, FMI...), la question ancienne de l'unité syndicale se pose avec une urgence renouvelée.

En effet, sans parler de la division entre syndicalisme d'accompagnement des contre-réformes (habitué à négocier des amendements mineurs pour mieux accepter les reculs) et syndicalisme de lutte, la division entre organisations à l'intérieur même du syndicalisme de lutte entretient une atmosphère de concurrence et une dispersion des énergies alors que sur de nombreux points, CGT, FSU, Solidaires (voire certains secteurs de FO) partagent des mandats très proches. Cela pèse grandement sur les capacités de mobilisation et cela n'est pas pour rien dans la désaffection croissante vis-à-vis du syndicalisme. En outre, concernant la FSU, la contre-réforme de la Fonction Publique questionne directement l'existence même de notre Fédération.

C'est pourquoi, alors que des rapprochements unitaires entre CGT et FSU se mettent en place dans certains départements à partir d'un travail commun sur le terrain des revendications et des propositions, il est indispensable aujourd'hui d'envisager l'unification du syndicalisme de transformation sociale, indispensable d'y travailler concrètement et pas seulement dans les déclarations de congrès.

Et ce n'est pas simplement un « nouvel outil syndical » entendu comme un accord entre appareil où chacun essaie de sauvegarder l'existant dont nous parlons mais bien d'une réunification au sein d'une confédération puissante en nombre d'adhérents et en capacité de mobilisation.

A l'heure où le pouvoir met la dernière main à la casse d'un système social hérité des idéaux et des compromis de la Libération, à l'heure où les intérêts dominants menacent non seulement les conditions de vie du plus grand nombre mais, à terme, la survie même de l'humanité, il est vital pour l'ensemble du monde du travail de se doter collectivement d'un outil syndical unitaire capable d'organiser les travailleurs sur la base de la résistance aux régressions et de l'engagement pour un changement de société.

Pour la FSU 81,

les co-secrétaires Mathieu Moles et Benoit Foucambert

Sur les formes de l'action syndicale

1995 : un mouvement social inédit dans sa puissance et sa durée, classique dans sa forme - une grève dure à l'appel de plusieurs organisations syndicales enracinées - fait reculer un gouvernement. Indice autant que cause de l'affaiblissement du syndicalisme, les pouvoirs publics choisissent depuis 2003 de ne plus respecter les règles tacitement en vigueur depuis la Libération et qui, encadrant les formes de la négociation salariat/ patronat, en sécurisaient et pacifiaient l'exercice : les organisations syndicales mobilisent par la grève et la manifestation, le décompte de leurs démonstrations incite ou non le gouvernement à ouvrir des négociations, voire à reculer.

De la grève des mineurs en 1963, à celle des enseignants du 93 en 1998, cette ritualisation/codification du conflit social offrait des perspectives au mouvement social, confortait les syndicats dans leur rôle central dans la négociation sociale, et limitait les violences nées du choc des intérêts de classe.

L'affirmation que "la rue ne gouverne pas", l'effacement du souvenir des temps de violence répressive exacerbée, la délégitimation des revendications sociales comme autant de vieilleries anachroniques, le renvoi au niveau de la seule entreprise du "dialogue" social posent de

redoutables questions au syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Chacun-e voit bien l'intérêt de classe à ajouter à une décredibilisation du syndicalisme née de la baisse de ses effectifs un discrédit causé par la violence de minorités « avant-gardistes » auto proclamées, tels les Blacks blocs.

Le mouvement des Gilets jaunes, plus complexe, relève du mouvement social du fait de son caractère populaire, d'une partie de ses revendications, notamment dans le domaine de la justice sociale et fiscale. Il s'en distingue faute d'un corpus revendicatif cohérent et relevant d'une construction collective. Il résulte aussi d'une attitude gouvernementale méprisante à l'égard des formes de mobilisation traditionnelles, au risque de la radicalisation et de souffrances dont les mutilés des derniers mois portent témoignage. Au risque également d'une exaspération sociale dont le nationalisme pourrait être l'exutoire. La responsabilité du mouvement syndical est donc grande, non pour canaliser la colère sociale, encore moins l'endiguer, mais pour la cristalliser en revendications concrètes dans le champ de la démocratie. Grève et manifestation de masse, souci de la syndicalisation, conquête de l'opinion, travail avec d'autres à la construction d'alternatives radicales et crédibles restent des outils efficaces.

Matthieu Leiritz, Polo Lemonnier UA

Elections professionnelles : forces et faiblesses de la FSU

L'enjeu pour la FSU était double : reconquérir sa 1ère place à la FPE et entrer au Conseil sup. de la FPT afin d'y obtenir une représentativité nationale. Même si elle gagne un 3ème siège au Conseil commun et stabilise sa place au MEN et dans la FPE, elle échoue néanmoins sur ces 2 questions.

A la FPT, la FSU totalise 3,8 % des voix et un gain de 1255 voix (+0,5 pt), ce qui est, à quelques centaines de voix près, insuffisant pour entrer au CSFPT.

Malgré de belles victoires locales, ce résultat traduit une implantation encore trop faible, malgré l'avancée qu'a représentée la fusion des SNUCLIAS et SNUACTE. La progression de la FSU dans la territoriale passera par une aide renforcée de la fédération, particulièrement au niveau des départements où elle est encore absente de la moitié d'entre eux.

A la FPE, avec 16,3 %, la FSU progresse de 0,7 pt alors qu'elle recule pourtant de 0,6 pt au MEN et au MESR, ministères où elle fait l'essentiel (88%) de ses voix. Ce paradoxe s'explique par le fait, que le « poids » de ces 2 ministères se renforce (+ 42 000 inscrit.es) dans un contexte global de baisse (-13 700) dans la FPE et fortement aux Finances, à la Poste et Orange par ex. où la FSU n'est pas présente.

Cela amène donc un regard modeste sur la progression en % de la FSU dans la FPE. Celle-ci est en fait une conséquence des évolutions d'emplois selon les ministères, services et entreprises publiques (suite aux politiques de réduction des investissements publics et de réforme de l'État des gouvernements successifs) et de leurs effets sur le résultat global selon l'implantation des syndicats.

Enfin, pour la troisième fois, la FSU recule au MEN, son « bastion », très légèrement cette fois-ci (-0,6 pt avec 34,9 %). Elle reste de loin première et son rapport avec « son second » l'UNSA reste stable. Mais, bémol important, il y a un très fort différentiel de voix pour la FSU entre le total CTMEN et le total CAPN qui n'existe pas pour les autres syndicats. On peut l'estimer, à périmètre électoral identique, à une déperdition d'environ 16 000 voix. Cet écart, qui se creuse depuis 2011, est probablement lié à un déficit de culture fédérale des SN concernés, handicapant la reconnaissance de la FSU par les personnels. C'est un enjeu lourd. FO a seulement 8 758 voix d'avance sur la FSU. Un meilleur report des voix, aurait permis à notre fédération de retrouver la 1ère place à la FPE. Et le 7ème siège au CTMEN.

Christian Navarro (SNUipp-FSU - EE)

Quelles propositions pour une FSU combative ? Un cas concret, les retraites

A la réception du dernier numéro de Pour, accompagné des textes préparatoires au congrès, j'ai d'abord été étonné. Sur la Une, on peut lire en effet : "Agir pour nos retraites". Tiens donc, la FSU aurait décidé d'entrer dans l'action pour nos retraites ? Un peu plus bas, toujours sur la Une : "Dialogue social ?" Ce point d'interrogation présage-t-il d'une remise en cause de la participation de la FSU aux discussions et négociations sur les projets de régression sociale de ce gouvernement ?

Je feuillette donc ce numéro 219 d'octobre 2019, qui pourrait s'avérer historique !

L'article page 6 consacré aux retraites commence ainsi : "Il est urgent de ne pas se précipiter. Tel est le principal message d'Édouard Philippe ...". Après lecture de l'article, je me dis : ça tombe bien, parce que pour la FSU c'est pareil : il est urgent de ne pas se précipiter dans l'action. Pas une phrase n'est consacrée aux mobilisations à venir, en particulier la perspective de grève à partir du 5 décembre.

Quant à l'article "Dialogue social ou simulacre ?", pages 10 et 11, il n'y est évidemment pas question de boycott des concertations et discussions avec le pouvoir. Le dernier paragraphe détaille ce que la FSU entend par "action" : "une bataille de conviction", "des mobilisations", des campagnes d'alerte et d'information sur la défense des retraites sous des formes diverses", appeler les retraité-es à participer à l'action du 8 octobre.

Voilà tout ce que le secrétariat national de la FSU propose de concret, pour faire une fédération "combative, unitaire et engagée au quotidien" (intitulé du thème 4 du congrès).

Et si la FSU s'engageait avec détermination dans la construction du rapport de forces avec le pouvoir ?

Cela nécessite bien sûr analyses, campagnes d'information et de mobilisation, nous en sommes d'accord. Mais on ne peut en rester là. Cela doit s'articuler avec des revendications claires : retrait du projet, boycott des concertations, et des perspectives concrètes d'action susceptibles de favoriser la convergence public-privé, et d'aller au blocage économique du pays pour faire reculer ce gouvernement, à l'image de l'annonce intersyndicale dans les transports à compter du 5 décembre. Cela nécessite aussi d'agir de concert avec les AG et les coordinations nationales.

C'est cette traduction en actes d'une orientation syndicale de combat qu'Émancipation portera dans les congrès.

Raymond Jousmet, Émancipation.

Syndicalisme de transformation sociale : avancer ensemble !

Deux grandes orientations difficilement conciliables traversent le syndicalisme français : un syndicalisme assez fidèle à ses origines, de « transformation sociale » et un syndicalisme dit « d'accompagnement » du fonctionnement capitaliste de la société.

Il est clair qu'une coexistence durable dans un même cadre syndical est impossible entre ces deux orientations, tant les analyses, les revendications et les pratiques syndicales sont différentes. Pour autant, incarnées par leurs différents syndicats, peuvent-elles cheminer ensemble à l'occasion d'une mobilisation ? Ce n'est pas facile, mais pas impossible, car comme le libéralisme balaye tout, il ne laisse parfois pas d'autre choix au syndicalisme d'accompagnement que de s'opposer aussi (plus facile parfois sur des questions « sociétales »)...Il est même nécessaire de chercher à rassembler toutes les forces pour donner un signal fort de mobilisation, cela peut être un stimulant décisif pour entraîner une majorité de salarié-es dans l'action. L'aspiration à l'unité est forte chez ceux-ci et il est légitime de chercher à y répondre.

Cela ne signifie nullement que les désaccords d'orientation ont dispa-

ru, ils seront même présents tout au long du processus de mobilisation avec une volonté d'aller au compromis le plus « bas » et le plus rapidement possible pour le syndicalisme d'accompagnement. Mais le fait d'avoir démarré ensemble la mobilisation sur une revendication juste (souvent un refus...) est une contrainte dont celui-ci peinera à s'extirper aux yeux des salarié-es en action. C'est le syndicalisme de transformation sociale, le plus souvent à l'initiative, qui devrait pouvoir en tirer bénéfice. Pourtant, il est en difficulté, ne pesant pas assez séparément (CGT, FSU, Solidaires). C'est la raison pour laquelle il est légitime qu'il cherche à agir en commun pour être un levier en direction des salarié-es, tout en proposant à tous les syndicats une participation unitaire à l'action.

La FSU doit être à l'offensive pour proposer à la CGT et à Solidaires de construire ensemble un cadre pérenne d'unité du syndicalisme de transformation sociale. Face à la déferlante anti syndicale macroniste, il est nécessaire de reprendre l'initiative pour engager largement le débat à tous les niveaux et produire du commun en terme de réflexions, d'analyses et d'actions : Etats généraux, prise de positions communes, réunions communes de militant-es...Il faut avancer !

Laurent Zappi (EE)

Dialogue social et mobilisations

On lit au paragraphe 55 du thème 4, après le constat du mépris du gouvernement actuel (et des précédents) pour le mythe « dialogue social » :

« La FSU dénoncera autant que nécessaire ce pseudo « dialogue social » [...] Elle ne s'interdira pas de réfléchir à toutes les formes d'actions y compris le recours au boycott lorsqu'elle le jugera nécessaire. »

Autorisons nous plutôt à réfléchir rapidement à ce que deviendront les instances de « dialogue social », et quelle quantité de forces militantes il conviendra d'y mettre, une fois les décrets d'application de la loi Fonction publique parus. Les dernières instances qui ont permis parfois – mais pas toujours, ni partout – un dialogue social constructif au sens où l'entend la FSU, avec des possibilités de faire évoluer les propositions de l'administration (par exemple : CAP, CTSD, voire CHSCT), vont se voir vidées de leurs prérogatives.

Ne nous illusionnons pas sur les dispositions de la loi FP permettant à un agent de désigner un représentant syndical pour le défendre dans un recours : puisqu'il n'y aura pas d'informations complètes données aux syndicats sur l'ensemble des agents, il n'y aura pas de moyens réels de défense des personnels à ce niveau, mais une individualisation des problèmes peu propice à la mobilisation massive.

Si la FSU se doit de porter partout où elle le peut ses mandats, sa présence dans ces instances de mascarade peut se faire sous la forme de délégations très incomplètes assumées, non pas comme une preuve de faiblesse, mais comme un moyen de retrouver du temps militant plus utile « sur le terrain » que dans une réunion. Il n'est pas nécessaire d'être très nombreux pour exprimer les revendications de la FSU et recueillir les informations. Les forces militantes doivent être gardées pour être au plus près des personnels, et lutter contre la désaffection des salariés pour le syndicalisme mais pas pour la grève ou l'action, évoquée dans les paragraphes 12 et 13 du thème 4. Ce qui signifie s'inspirer des méthodes syndicales d'avant l'existence de ces instances et « ne pas nous interdire de réfléchir » aux diverses modalités d'actions à proposer aux collègues, afin de négocier sur les sujets essentiels, munis du rapport de force issu des mobilisations. Comme le mouvement des enseignants des écoles publiques de Chicago en 2012 l'a prouvé, même dans un contexte très hostile à l'action syndicale, le syndicalisme dans la FP peut arracher des victoires importantes, pourvu qu'il réussisse à mobiliser ensemble les personnels et les usagers des services publics.

Claire Bornais, École émancipée, SNESUP

Être internationalistes, vraiment !

La situation présente est paradoxale. Plus que jamais, les grands enjeux se posent à l'échelle internationale (crise écologique et climatique, conséquences globales de la mondialisation capitaliste, montée généralisée des discriminations, etc.). Mais les « espaces » collectifs et les mobilisations internationales se sont rétrécis. « L'internationalisme » est presque devenu un mot désuet, - et n'a d'ailleurs pas été retenu dans le texte préparatoire. Pourtant l'internationalisme est une des valeurs fondamentales de notre syndicalisme. Il faut lui donner sens, actualité et concrétisation. L'internationalisme c'est d'abord se sentir concerné-es, affecté-es par ce que d'aucun-es considèrent trop lointain. Comment expliquer que nous sommes si défaillants concernant l'élémentaire solidarité internationale? Certes dans ce monde « sans boussole », les positionnements classiques (issus de l'ancien monde) sont bousculés. A cela s'ajoute le rôle du patriarcat, du racisme et de la xénophobie dans le fonctionnement de l'ordre mondial et les divisions qui affectent y compris les organisations syndicales.

L'internationalisme, c'est aussi travailler ensemble, apprendre les un-es des autres et construire des mobilisations communes. Au plan syndical cela ne peut se résumer à la question des adhésions; l'échec de nos demandes était assez prévisible mais en tout état de cause, notre activité internationale n'aurait guère été plus pro-active en adhérant à la CES. Celle-ci a principalement poursuivi son agenda de dialogue social dans un contexte où les marges de manœuvre sont très étroites.

Pour autant nous ne sommes pas contraints à l'isolement, d'où l'intérêt de travailler dans le cadre de réseaux syndicaux- comme l'EPSU, le TUED- plus combattifs et aussi avec des nouveaux mouvements citoyens (féministes, climat, ...). Il faut prendre la mesure de l'irruption de ces mouvements porteurs de nouvelles formes de radicalité, au niveau des thèmes, des mots d'ordre, des formes de luttes. Il faut non seulement les populariser mais y participer activement. Sorte de prolongement du mouvement altermondialiste, ils réactivent l'idée de changer le monde, défrichent des questions, créent des liens internationaux, permettant de résister à l'offensive réactionnaire néolibérale.

C'est la raison d'être de notre internationalisme : s'opposer, à l'ordre néo-libéral, autoritaire, inégalitaire, écocide, du local au planétaire en défense de droits pour tous et toutes, contre tous les rapports d'oppression et de domination.

Sophie Zafari - EE

La fin du paritarisme ou l'urgence à réinventer notre syndicalisme

La loi Fonction Publique est une véritable bombe de destruction des organisations syndicales représentatives. La fin des CAP, la suppression des CHSCT sont une volonté de déconstruire le lien entre les personnels et leurs représentants.

Cette contre-réforme va toucher violemment les organisations syndicales, en particulier celles, comme les syndicats nationaux de la FSU, qui portent l'équité et la transparence dans les instances. Si le syndicalisme de couloir ou de bureau pourra en partie s'y retrouver, ce ne sera pas notre cas. C'est d'ailleurs l'un des objectifs assumés du gouvernement. En coupant le lien des organisations avec les personnels sur les opérations comme le mouvement ou les promotions, en les privant d'accompagner les collègues sur les recours, en ne communiquant plus les tableaux récapitulatifs pour s'assurer de l'équité de traitement, en s'épargnant d'un travail paritaire sur les circulaires, l'administration va pouvoir manager à sa sauce et placer et promouvoir celles et ceux qui se conformeront aux prescriptions.

Cela impose de réinventer des résistances et bagarres collectives pour reconquérir les droits acquis depuis le compromis historique de la libération et la naissance du paritarisme.

Se réinventer

Les reculs rendent urgente la réflexion sur une autre façon de porter notre syndicalisme, en dehors des instances paritaires, et de repenser le lien avec les personnels par une présence à la base et un militantisme ancré au terrain.

C'est un enjeu essentiel qui doit passer par notre capacité à écouter les attentes et à construire les mobilisations et résistances avec les personnels sur des questions clés comme les conditions de travail, l'expertise professionnelle ou le management public.

Nous devons reconstruire du collectif avec la profession tout en menant la bataille sur les collectifs de travail qui doivent être réinvestis pour marquer le pas à la volonté de transformer les fonctionnaires en simples exécutant-es et redonner du sens aux métiers. Pour cela, il faut rassembler les personnels sur des temps syndicaux qui lient à la fois échanges sur les pratiques, rencontres entre chercheurs et acteurs du système et surtout élaboration collective de revendications et d'actions.

Sans capacité à se réinventer, le syndicalisme que portent la FSU et ses syndicats de métier pourrait, dans ce contexte délétère, être vite amené à disparaître. Nous nous devons d'agir dès à présent.

Laurent Cadreils, SNUipp-FSU, École Émancipée

Deux grandes orientations inconciliables partagent le syndicalisme français sur la manière de se situer face au capitalisme. : l'accompagner ou le combattre.

La FSU s'est clairement inscrite dès sa création du côté du syndicalisme de transformation sociale. Dans un contexte où les mobilisations ne réussissent pas à faire reculer les mesures anti sociales, toute tentative de se situer dans l'entre-deux sous la pression du syndicalisme d'accompagnement qui semble aujourd'hui dominer serait une grave erreur.

Si on fait un rapide bilan du syndicalisme d'accompagnement on voit qu'il est à la fois responsable de la dégradation des conditions de travail et de retraite des salariés, comme ce fut le cas en 2003, et de l'affaiblissement de la capacité de résistance des travailleur-ses.

La stratégie d'accompagnement qui consiste à accepter les limites imposées par le capitalisme conduit à négocier les reculs sociaux et on peut le constater sur tous les terrains. Sur la question des retraites, la CFDT a accepté toutes les propositions qui ont abouti à l'allongement du temps de travail et à la baisse des pensions et ce contre la mobilisation des salarié.es et au prix d'une crise interne. Ce faisant elle a créé les conditions de la mise en œuvre de la réforme Macron-Delevoeye. Elle a aussi accepté des reculs dans le domaine de la protection sociale et sur la défense des personnels avec sa signature des accords sur la mise en place des comités sociaux et économiques (CSE). Cette stratégie a par ailleurs affaibli considérablement le syndicalisme en mettant le doute sur les capacités collectives de résistance.

La FSU doit résolument se situer dans le camp du syndicalisme de transformation sociale qui remet en question le dogme du profit maximum du capitalisme, car ce dogme justifie l'exploitation, des conditions de travail toujours plus dures et la remise en cause des droits sociaux. Un syndicalisme qui se donne comme objectif une redistribution des richesses par l'augmentation des salaires, des pensions, de la protection sociale et la baisse du temps de travail et la défense et le développement des services publics gage d'égalité sur l'ensemble des territoires. Un syndicalisme qui défende une réelle justice sociale, refuse les divisions entre salarié.es, en fonction de leurs origines, leur sexe ou leurs orientations sexuelles. Un syndicalisme qui s'oppose au gaspillage et à la surexploitation de la planète et de ses habitant.es.

C'est ce syndicalisme là qu'il faut sans hésitation mettre en œuvre dans l'unité avec la CGT et Solidaires qui s'en réclament aussi pour redonner confiance dans l'action collective et redonner corps à des revendications claires et porteuses de transformations sociales favorables aux salarié.es et à toute la population.

Carlos Lopez EE

Liens SFR:FSU

Le « nouveau corps social émergent » (JM Pernot) que sont les retraité.e.s est désormais reconnu au sein de la FSU. Si la création de la SFR en a constitué la première étape (2007), ce n'est que plus récemment que les retraité.e.s de la FSU ont acquis leurs lettres de noblesse. Issu.e.s pour les plus ancien.ne.s de la génération soixante-huitarde, elles et ils sont fortement investi.e.s dans les champs syndical, politique et associatif. Mais leur nombre est très insuffisant et la question de la relève va se poser rapidement.

Le projet de texte « Construire un véritable syndicalisme retraité.e.s » va dans le bon sens. Les retraité.e.s de la FSU y ont largement contribué qui ont pesé pour que nos demandes soient prises en compte et que soient éliminées les dernières suspensions qui transparaissaient dans le projet initial.

Il faut ici insister sur une caractéristique propre aux retraité.e.s de la FSU, particulièrement sensible au niveau des équipes militantes. Dans les SFR-D comme dans la SFR-N l'esprit fédéral prédomine. Même si pèse encore le poids de la culture « syndicats nationaux » (tout particulièrement dans l'un des « grands SN »), la réalité militante quotidienne s'inscrit dans une dynamique fédérale. On peut en dire exactement autant de la volonté de rechercher l'unité interprofessionnelle. Et ce n'est pas un hasard si, là où dans certains départements la SFR est absente, les retraité.e.s de la FSU retrouvent cet esprit fédéral et interpro... dans la FGR-FP ! Il faut quand même rappeler à nos camarades en activité que, depuis maintenant cinq ans, les retraité.e.s de toutes origines professionnelles ont su maintenir une unité combative et créatrice au sein du Groupe des 9. Unité large (seules manquent à l'appel la CFDT et l'UNSA, ce qui en dit long sur les positionnements politiques des uns et des autres), unité d'ouverture sur d'autres organisations et ce largement grâce au travail des équipes militantes FSU. Et c'est fort logiquement dans le cadre de cette analyse politique largement partagée de recherche de la convergence des luttes que les retraité.e.s se sont joint.e.s en grand nombre aux mobilisations des Gilets Jaunes dont les revendications recoupaient pour une bonne part les leurs.

C'est cet esprit fédéral et unitaire qu'il nous faut entretenir et développer tant il s'inscrit dans le projet originel de la Fédération Syndicale Unitaire. Les demandes inscrites dans le projet de texte concernant le fonctionnement des SFR et leurs rapports avec la FSU constituent un socle minimum qui ne saurait être remis en cause. Les retraité.e.s de la FSU doivent pouvoir parler en leur nom propre dans notre fédération. C'est à ce prix que nous parviendrons à conserver parmi nous la grande majorité des syndiqué.e.s partant à la retraite.

Jean-Marie Canu et Marie-France Le Marec EE

Modifier les statuts pour mieux porter l'égalité

Dans la société, au travail et y compris dans la fonction publique les femmes ne sont pas les égales des hommes, elles subissent encore aujourd'hui une oppression spécifique. Faut-il rappeler qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint ; que les femmes sont sous-représentées chez les élu-es et les dirigeant-es d'entreprises ; qu'elles effectuent 72% des tâches domestiques ; que l'écart des salaires entre les femmes et les hommes est de 24%, 12% dans la fonction publique ?

Les organisations syndicales ne sont pas exemptes de ces inégalités, aucune structure n'y échappe. Cependant, quand la conscience de la réalité est réelle, comme au sein de notre fédération, nos textes de congrès et les combats de nos représentant-es le montrent, des solutions existent. Cela a permis une progression de la place des femmes dans la FSU. Pourtant alors que les femmes sont majoritaires dans nos professions, elles restent encore minoritaires chez les responsables de SD mais aussi dans les instances statutaires nationales (CDFN et BDFN). C'est pourquoi les tendances École Émancipée et Unité et Action proposent un amendement statutaire, parce que les

solutions passent aussi par des décisions plus contraignantes.

Dans la répartition des responsabilités fédérales, la fédération doit donner toute leur place aux femmes en faisant en sorte qu'il y ait au moins autant de femmes que d'hommes dans toutes ses instances et les délégations fédérales.

Les enjeux sont de dépasser d'une part le plafond de verre des instances décisionnelles de la fédération, d'autre part une contrainte que les femmes s'imposent trop souvent elles-mêmes, celle d'une compétence qui ne serait jamais assez forte pour intégrer les sphères du pouvoir.

Se donner des contraintes, c'est se donner les moyens que les femmes puissent, dans la fédération, accéder massivement à des responsabilités, à la hauteur de ce qu'elles représentent.

Donner toute la place aux femmes dans notre fédération est une question d'égalité, et l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat qui profite à toutes et tous !

Amandine Cormier (SNES) pour l'EE

